




# **Solutions pour les réfugiés faisant appel à des pays tiers : feuille de route à l'horizon 2030**

**Prochaine phase de la Stratégie triennale sur  
la réinstallation et les voies complémentaires  
d'admission (2019-2021)**

 Couverture: Suisse, 2019. Winta, une mère érythréenne, marche vers le lac de Genève accompagnée de ses enfants. Deux de ses enfants ont été capturés en Libye alors qu'ils tentaient de fuir à travers le désert. Cinq ans plus tard, ils ont tous été réunis à Genève. © HCR/Mark Henley

# TABLE DES MATIÈRES

---

AVANT-PROPOS.....	4
INTRODUCTION.....	5
LA FEUILLE DE ROUTE À L'HORIZON 2030 .....	7
PRINCIPES DIRECTEURS.....	9
ORIENTATIONS ET OUTILS STRATÉGIQUES .....	10
INDICATEURS CLÉS .....	11
OBJECTIF N° 1 - RENFORCER LES POSSIBILITÉS DE RÉINSTALLATION .....	13
OBJECTIF N° 2 - FAIRE PROGRESSER LES VOIES COMPLÉMENTAIRES D'ADMISSION ET LE REGROUPEMENT FAMILIAL .....	18
OBJECTIF N° 3 - POSER LES FONDEMENTS .....	32
ANNEX: GLOBAL ACTION PLAN TEMPLATE.....	36

# AVANT-PROPOS

---

Les solutions pour les réfugiés faisant appel à des pays tiers constituent une véritable preuve de solidarité et de partage des responsabilités, c'est pourquoi leur élargissement constitue l'un des quatre objectifs du Pacte mondial sur les réfugiés. La communauté internationale doit rechercher davantage de voies pour accueillir en toute sécurité celles et ceux qui ont été obligés de quitter leur foyer et pour qui aucune autre solution durable n'est envisageable.

Nous saluons les efforts et les réalisations mis en œuvre par l'ensemble des partenaires dans le cadre de la Stratégie triennale sur la réinstallation et les voies complémentaires d'admission au cours de cette période difficile. Cependant, nous demandons à chacun d'en faire encore plus. Pour multiplier les voies d'admissions, une approche multipartite est nécessaire aux échelles mondiale, régionale et nationale.

À notre sens, les objectifs à long terme de la Stratégie peuvent servir de feuille de route pour les solutions faisant appel à des pays tiers à l'horizon 2030. En associant ces objectifs à des plans d'action à plus court terme alignés sur le cycle du Forum mondial sur les réfugiés, nous souhaitons faire passer deux messages clairs.

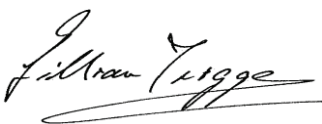
Premièrement, les partenariats multipartites innovants nécessitent de faire preuve de persévérance.

Une vision à long terme doit être soutenue par un plaidoyer concret et constant, le renforcement des capacités, ainsi que la concrétisation des idées en voies d'admission.

Deuxièmement, après avoir posé les fondements, nous devons déployer la mise en œuvre à grande échelle. Les États et la société civile dans son ensemble, y compris les collectivités locales et les secteurs de l'éducation et de l'emploi, ainsi que d'autres secteurs, doivent investir dans le renforcement des programmes de réinstallation centrés sur la protection des individus. Ils doivent également éliminer les obstacles aux voies complémentaires d'admission et au regroupement familial qui empêchent les réfugiés d'accéder en toute sécurité aux différentes solutions dont ils pourraient bénéficier grâce à leur dynamisme, à leurs compétences, à leurs talents ou à leurs liens familiaux.

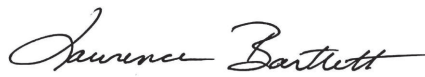
Cette année, la réunion en personne des participants aux Consultations annuelles tripartites sur la réinstallation sera l'occasion de donner un nouveau souffle à nos travaux et de nous remotiver dans une perspective de progrès et de réalisations inédites.

Au nom des participants aux Consultations annuelles tripartites sur la réinstallation :



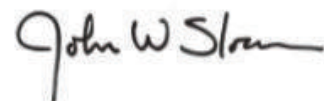
Gillian Triggs

*Haut-Commissaire assistant chargé de la protection, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)*



Lawrence Bartlett

*Directeur des admissions de réfugiés au Bureau de la population, des réfugiés et des migrations du Département d'État des États-Unis, Président des Consultations annuelles tripartites sur la réinstallation de 2022.*



John Slocum

*Directeur général du Conseil pour les réfugiés des États-Unis et Coprésident des Consultations annuelles tripartites sur la réinstallation de 2022.*

# INTRODUCTION

---

Le [Pacte mondial sur les réfugiés](#), approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2018, a prévu l'élaboration d'une [Stratégie triennale sur la réinstallation et les voies complémentaires d'admission](#) (ci-après « la Stratégie »). Cette Stratégie vise à atteindre l'un des quatre objectifs du Pacte mondial sur les réfugiés, à savoir l'élargissement des solutions faisant appel à des pays tiers en tant que preuve tangible de solidarité et de partage des responsabilités.

La Stratégie a été élaborée à une époque où les espaces mondiaux de réinstallation se réduisaient, alors même que la demande pour des solutions durables se renforçait. Des programmes supplémentaires visant à proposer des solutions plus sûres dans les pays tiers se sont avérés nécessaires. Le renforcement de la participation des communautés à l'accueil et à l'intégration des réfugiés apparaît également comme l'une des clés permettant de soutenir plus largement les solutions et d'encourager les discours positifs au sujet des réfugiés.

À l'issue de consultations approfondies avec un grand nombre de parties prenantes issues de diverses régions, parmi lesquelles des États, des organisations non gouvernementales (ONG) nationales et internationales, ainsi que des associations de la société civile, la Stratégie a été lancée en juin 2019. Le premier Forum mondial sur les réfugiés s'est tenu en décembre 2019, six mois après le lancement de la Stratégie, mais n'a abouti qu'à une intégration partielle des deux processus.

La Stratégie a défini trois objectifs pour soutenir sa vision selon laquelle trois millions de réfugiés devaient bénéficier, d'ici la fin de l'année 2028, de solutions reposant sur des voies d'accès sûres vers des pays tiers : élargissement des programmes de réinstallation, amélioration de l'accès aux voies complémentaires d'admission, et, en tant que fondement, création de sociétés plus accueillantes et plus inclusives. Ces trois piliers reposent sur des priorités stratégiques et ont été élaborés à partir de diverses mesures de facilitation, elles-mêmes articulées dans un [Plan d'action mondial](#) définissant des projets concrets.

L'[Initiative pour la réinstallation et les voies complémentaires durables \(CRISP\)](#), conjointement menée par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le HCR, a été un outil essentiel pour soutenir l'élargissement des solutions faisant appel à des pays tiers grâce à la mise en œuvre d'activités de renforcement des capacités et de formation avec les États et les partenaires. Compte tenu de la nature multidimensionnelle des solutions faisant appel à des pays tiers, la réalisation des objectifs de la Stratégie s'est appuyée sur la mobilisation de divers acteurs et sur le recours à une approche multipartite permettant de contribuer aux initiatives lancées aux niveaux mondial, régional, national et local. La mise en œuvre de la Stratégie continue d'être guidée par l'élaboration d'une base de données plus solide sur les possibilités d'élargissement dans le temps.

Un [rapport final](#) publié en mars 2022 résume les réalisations et les défis de la période triennale au cours de laquelle ont été établis les fondements de la Stratégie. Les principaux objectifs de la Stratégie, qui consistaient à augmenter le nombre de départs dans le cadre de la réinstallation et des voies complémentaires d'admission ont été atteints en 2019, mais la pandémie de COVID-19 a considérablement limité ces mouvements dès mars 2020. Au premier semestre 2022, les répercussions sur les déplacements se font toujours ressentir, malgré les méthodes innovantes de traitement adoptées par plusieurs États et par le HCR. La crise en Afghanistan a également eu des incidences sur les départs et la capacité d'accueil des pays de réinstallation.

L'obtention de données fiables et complètes sur les mouvements des réfugiés par des voies complémentaires et le regroupement familial, une lacune reconnue par la Stratégie, reste un défi à relever. Dans le même temps, un important travail de fond a été mené en dépit de conditions difficiles. De nouvelles coalitions multipartites se sont formées, permettant d'étendre considérablement les solutions faisant appel à des pays tiers, que ce soit par l'intermédiaire de l'éducation, de l'emploi ou du regroupement familial : le Groupe de travail mondial sur les voies



complémentaires d'admission par l'éducation dans les pays tiers, le Réseau pour le regroupement familial et l'Alliance mondiale pour la mobilité des travailleurs réfugiés. Elles ont bénéficié d'initiatives initiales axées sur des dispositions financières innovantes. L'élargissement des programmes de parrainages communautaires, comme ceux soutenus par l'Initiative mondiale de parrainage de réfugiés, ainsi que le renforcement des interactions avec les autorités locales, les municipalités, le secteur de l'éducation et les employeurs, ont représenté des indicateurs clairs des progrès réalisés vers l'objectif de la Stratégie visant à créer des communautés inclusives susceptibles de proposer des solutions durables. Un cadre multipartite de suivi et d'évaluation, assorti d'une théorie du changement pour tenir compte des conditions évolutives, a été mis en place. Ce cadre permettra d'évaluer la Stratégie et l'Initiative CRISP en 2024.

La Stratégie a établi un cadre triennal tout en définissant un plan ambitieux pour l'élargissement systématique des solutions faisant appel à des pays tiers sur une période de dix ans. Un processus d'examen consultatif multipartite de la mise en œuvre de la Stratégie a conclu que la réalisation de sa vision nécessitait une prolongation des échéances du fait des importantes répercussions de la pandémie de COVID-19 et de la nécessité de s'aligner sur le cycle du Forum mondial sur les réfugiés.

Reconnaissant que la portée, l'échelle et la complexité de la situation des réfugiés continuaient de s'amplifier, comme l'ont montré les récentes

crises en Afghanistan et en Ukraine, dont les conséquences à long terme demeurent par ailleurs inconnues, le présent document décrit des mesures de facilitation actualisées et des activités de court et de moyen terme à mettre en œuvre dans le cadre de la prochaine phase de la Stratégie, en vue de sa pleine réalisation d'ici 2030. Cette modification permet également l'alignement de sa date de fin sur celle du Forum mondial sur les réfugiés, à savoir décembre 2029. Il est prévu que ces actions soient ensuite actualisées, si nécessaire, pour les périodes 2024-2025, 2026-2027 et 2028-2029, en fonction du cycle du Forum mondial sur les réfugiés, tout comme l'évaluation des résultats du Plan d'action mondial. Le Plan d'action mondial continuera à définir les rôles et les responsabilités des différents partenaires, ainsi que les ressources nécessaires à sa mise en œuvre.

Le HCR invitera l'ensemble de ses partenaires à mettre à jour les projets dans le cadre du Plan d'action mondial, à définir les priorités et à établir un calendrier de mise en œuvre à l'horizon 2023 et au-delà. En plus des trois indicateurs clés définis pour suivre les progrès réalisés en faveur de la vision établie, le Plan d'action mondial établira des étapes clés et des indicateurs, ainsi qu'une méthodologie permettant de suivre et d'évaluer la mise en œuvre de la Stratégie. Les Consultations annuelles tripartites sur la réinstallation permettront, à travers leur structure multipartite, de jouer un rôle moteur en matière de coordination et de mise en œuvre de la Stratégie.

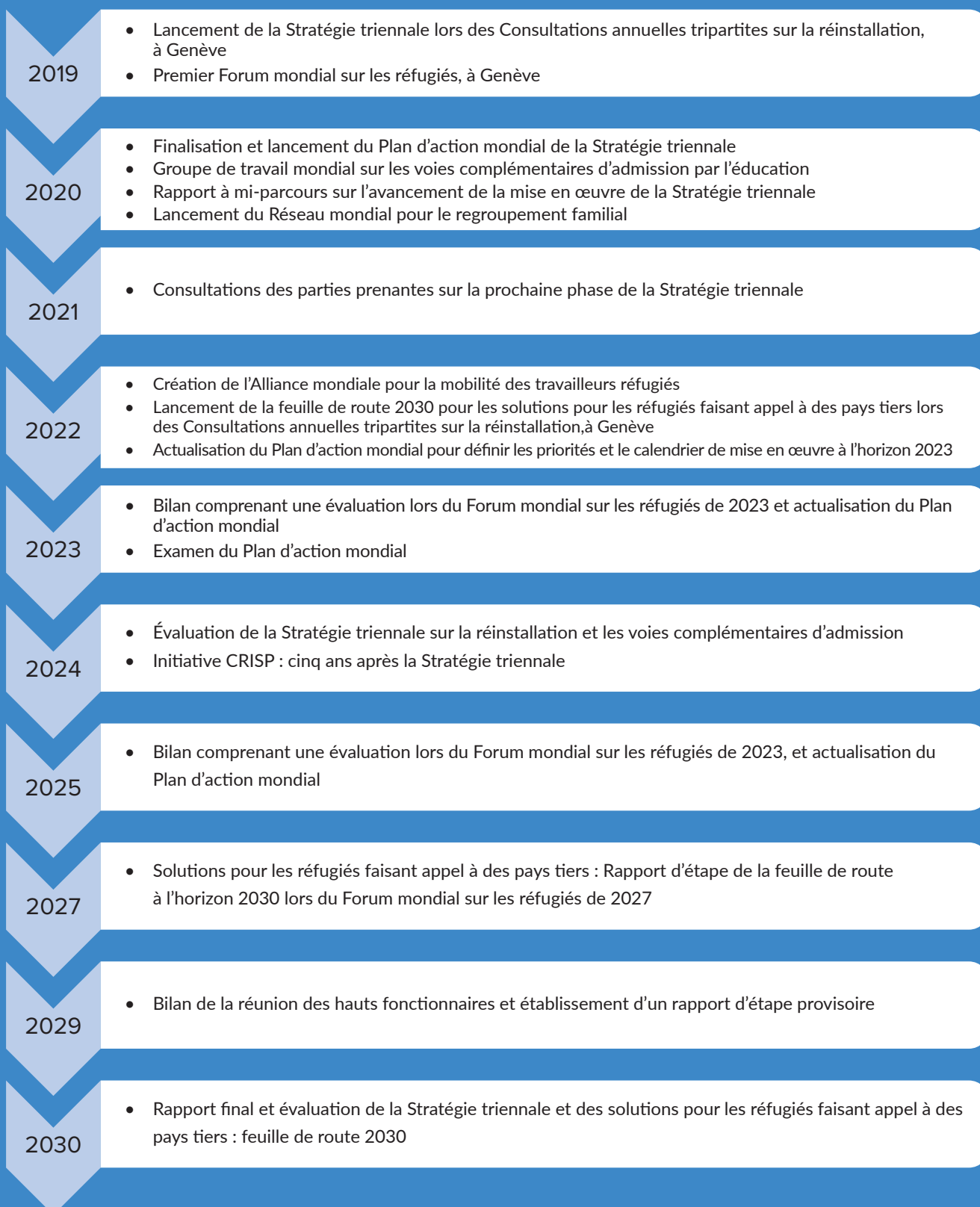


supported by



# LA FEUILLE DE ROUTE À L'HORIZON 2030

L'élargissement des solutions faisant appel à des pays tiers est un processus progressif et de long terme. Les progrès accomplis seront évalués à l'occasion d'étapes clés, l'objectif étant d'atteindre la pleine réalisation de la vision de la Stratégie d'ici 2030. Le calendrier de suivi et d'examen du Pacte mondial sur les réfugiés garantira l'alignement avec l'évaluation des progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs globaux : l'organisation d'un Forum mondial sur les réfugiés tous les quatre ans, la tenue d'une réunion des hauts fonctionnaires tous les deux ans, après chaque Forum mondial sur les réfugiés, et l'établissement d'un rapport bisannuel sur les indicateurs du Pacte mondial sur les réfugiés.







📷 France, 2019. Alfatih Sali Hadam (au centre), un demandeur d'asile soudanais âgé de 25 ans, suit des cours de français après avoir été réinstallé depuis le Tchad en 2018. Il était âgé de 10 ans lorsque son père a été tué par la milice Janjawid. Il a recherché sa famille pendant plusieurs mois avant de retrouver un oncle. Ensemble, ils ont fui au Tchad pour se réfugier au camp de Goz Amer. Nombreux sont ses amis qui ont tenté d'atteindre l'Europe en passant par la Libye, comme lui-même aurait pu s'y risquer si la France n'était pas intervenue pour le réinstaller, aux côtés de son frère et de sa sœur. Sa mère, qui est malade, deux de ses frères plus jeunes et une autre de ses sœurs ont été réinstallés à Dijon.



# PRINCIPES DIRECTEURS

---

Les principes suivants, tels qu'énoncés dans les paragraphes 5 et 6 du Pacte mondial sur les réfugiés, ainsi que dans la Stratégie, seront essentiels au succès de la mise en œuvre de la feuille de route :



---

## LA PROTECTION

La réinstallation est un outil inestimable pour offrir une protection internationale aux réfugiés, dont la vie, la liberté, la sécurité, la santé ou d'autres droits fondamentaux sont menacés dans le pays où ils ont initialement cherché refuge. Les voies complémentaires d'admission et le regroupement familial doivent être conçus et mis en œuvre de façon à garantir les droits des réfugiés et leur protection internationale.



---

## LES SOLUTIONS DURABLES

La réinstallation permet de répondre aux besoins de protection des réfugiés les plus à risque. Les voies complémentaires peuvent, dans un premier temps, offrir aux réfugiés des dispositifs de séjour temporaire, qui doivent néanmoins s'inscrire dans une approche progressive visant à garantir une solution durable, tout en visant à renforcer l'autonomie des réfugiés.



---

## LE PARTAGE DES RESPONSABILITÉS

Les solutions faisant appel à des pays tiers constituent des mécanismes de partage des responsabilités permettant d'aider et de mieux protéger les réfugiés, tout en apportant un soutien aux pays et aux communautés hôtes.



---

## LE PRINCIPE D'ADDITIONNALITÉ DES VOIES COMPLÉMENTAIRES

Les voies complémentaires s'ajoutent à la réinstallation et doivent permettre une progression nette globale du nombre de solutions pour les réfugiés faisant appel à des pays tiers.



---

## LA NON-DISCRIMINATION

Les individus doivent être traités sur un pied d'égalité et pouvoir accéder aux solutions faisant appel à des pays tiers indépendamment de leur âge, de leur genre ou d'autres particularités.



---

## L'UNITÉ FAMILIALE

Les membres d'une même famille doivent bénéficier ensemble de solutions faisant appel à des pays tiers et se voir proposer des voies légales sûres pour pouvoir être réunis.

# ORIENTATIONS ET OUTILS STRATÉGIQUES

---

Les approches et les outils transversaux énoncés ci-après continueront à être mobilisés pendant la mise en œuvre de la feuille de route :



## LE PLAIDOYER

La promotion de lois, de politiques, de systèmes et de pratiques qui appuient l'élargissement des possibilités de réinstallation et des voies complémentaires d'admission constitue un élément central de la Stratégie. La conception des activités de plaidoyer doit s'appuyer sur une solide base de données probantes, la constitution d'alliances et une véritable stratégie de communication afin d'aboutir à des initiatives porteuses de changement. Le plaidoyer assurera un plus grand soutien politique et une plus grande participation à tous les niveaux, tout en permettant de mobiliser de nouveaux acteurs en faveur de la réinstallation, des voies complémentaires d'admission et, plus largement, de la protection des réfugiés.



## LES APPROCHES MULTIPARTITES ET PLURISECTORIELLES

L'élargissement des possibilités liées à la réinstallation et aux voies complémentaires requiert la participation, les compétences et les ressources de nombreux intervenants. Si le HCR entend jouer un rôle de chef de file et de facilitateur, la Stratégie continue de privilégier l'action collective, la collaboration intersectorielle et les approches qui permettent une participation inclusive et l'établissement de partenariats multipartites novateurs.



## LA PARTICIPATION CONSTRUCTIVE DES RÉFUGIÉS

Donner aux individus et aux communautés les moyens d'agir en faveur du changement et leur permettre d'exercer leurs droits tout en comprenant et en respectant leurs obligations. Des approches et des initiatives, allant des consultations aux partenariats en passant par les conceptions collaboratives, seront soutenues en vue d'encourager la participation individuelle et collective, de s'attaquer aux obstacles à la participation et d'aider les réfugiés à prendre part au changement de façon concrète et proactive.



## LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Le renforcement des capacités des communautés et des individus, ainsi que des institutions et des infrastructures, est indispensable au succès de la Stratégie. Au moyen d'outils personnalisés, de détachements de personnel, de collaborations entre pairs et d'autres mesures novatrices, les initiatives de renforcement des capacités permettront de mettre en place ou de renforcer des systèmes et des structures de gouvernance, d'exploiter toutes les potentialités et de donner aux parties prenantes les moyens d'entreprendre des programmes et de les développer.



## LES DONNÉES ET LES ÉLÉMENTS DE PREUVE

Les données et les éléments de preuve sont essentiels pour déterminer la disponibilité et l'accessibilité des voies complémentaires d'admission, ainsi que l'efficacité et la durabilité des programmes de réinstallation. Les approches fondées sur les éléments de preuve permettront d'étayer la stratégie de communication et les activités de plaidoyer pour rendre compte des contributions économiques et sociales des réfugiés dans les pays d'accueil et de destination.



## L'INNOVATION

Il est nécessaire de privilégier les innovations qui sont les plus susceptibles d'appuyer la réalisation de la vision de la Stratégie et d'atteindre les objectifs qui y sont énoncés. Des innovations scientifiques, technologiques, sociales, entrepreneuriales et financières sont indispensables pour permettre de mieux répondre aux besoins des réfugiés et des communautés. Les innovations privilégiées dans le cadre de la Stratégie sont de nature participative et inclusive, et fondées sur la créativité individuelle.

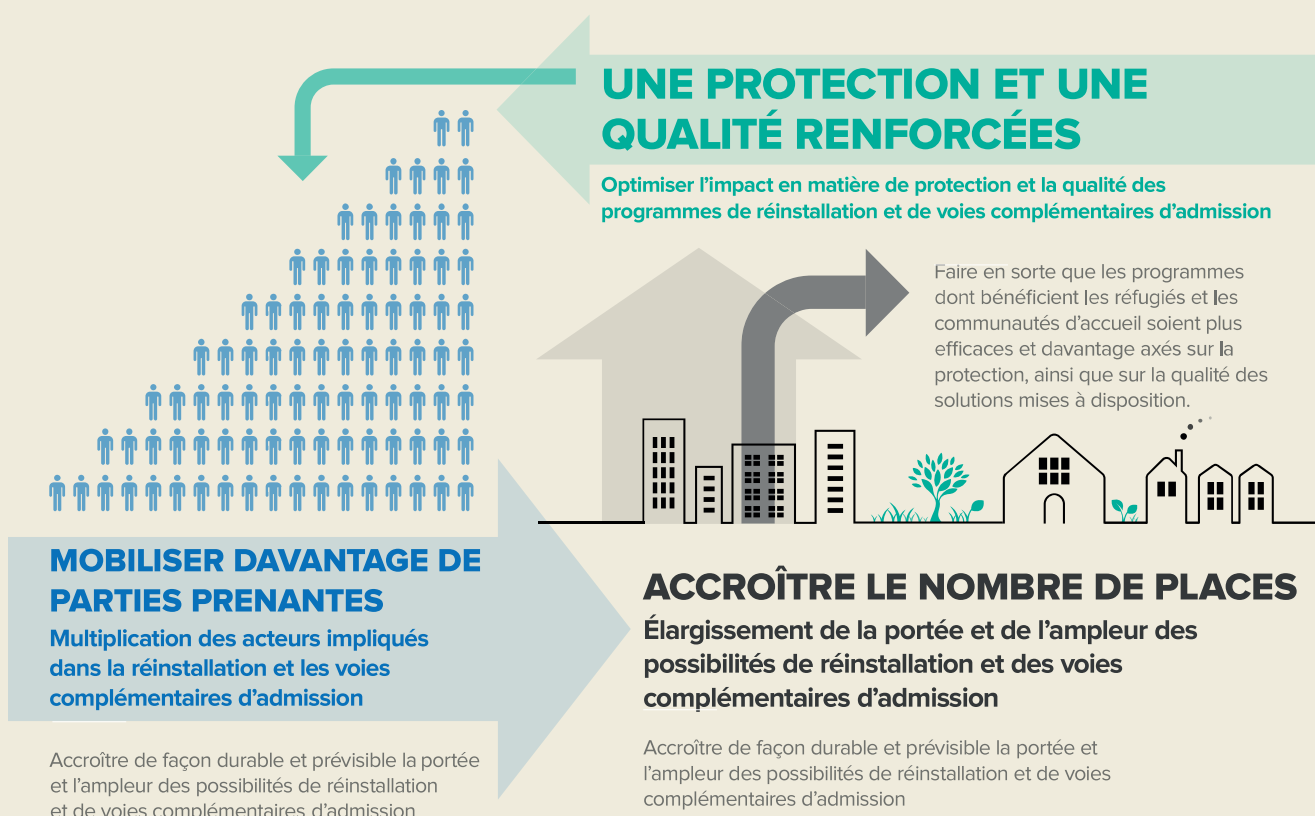
# INDICATEURS CLÉS

Trois indicateurs clés ont été définis dans la Stratégie : le nombre de réfugiés réinstallés, le nombre de pays auxquels ont été adressées des demandes de réinstallation par le HCR et le nombre de réfugiés accueillis grâce aux voies complémentaires d'admission. Des révisions et des indicateurs supplémentaires ont été adoptés conformément aux résultats de l'examen consultatif de 2021. Compte tenu de la nature pluridimensionnelle de la Stratégie et conformément au [cadre d'indicateurs liés au Pacte mondial sur les réfugiés](#), les indicateurs qui seront utilisés pour évaluer les progrès accomplis vers la réalisation de la vision sont les suivants :

- le nombre de réfugiés qui ont été réinstallés ;
- le nombre de pays auxquels ont été adressées des demandes de réinstallation de la part du HCR ;
- le nombre de réfugiés accueillis grâce aux voies complémentaires d'admission fondées sur les compétences, comme l'éducation ou l'emploi ;
- le nombre de pays accueillant des réfugiés dans le cadre de programmes liés aux voies complémentaires d'admission fondées sur les compétences ;
- le nombre de réfugiés accueillis au titre du regroupement familial dans des pays tiers ;
- le nombre de réfugiés accueillis par l'intermédiaire d'autres voies complémentaires d'admission, notamment l'admission à titre humanitaire ou dans le cadre de programmes de parrainage<sup>1</sup> ;
- le nombre de réfugiés réinstallés à l'issue des orientations formulées par une organisation non gouvernementale (ONG, hors HCR) vers des programmes nationaux de réinstallation de réfugiés.

<sup>1</sup> Cet indicateur dépendra de la communication par les États de statistiques pertinentes sur les admissions dans leurs rapports annuels.

## Les trois composantes de la vision





## Indice de référence et cible pour la réinstallation

Pour garantir la comparabilité des données dans le temps, la cible en matière de réinstallation est définie dans la Stratégie comme étant le nombre de dossiers présentés par le HCR. L'examen consultatif de 2021 a montré qu'il était nécessaire de prendre également en compte le nombre de réfugiés accédant aux programmes nationaux de réinstallation en dehors des dossiers présentés par le HCR. Conformément à la feuille de route, il est prévu de mettre au point des systèmes adéquats pour enregistrer les orientations des réfugiés effectuées par les ONG à l'issue d'accords conclus avec les États. Un indicateur permettant d'évaluer ces orientations a été défini. Toutefois, tant que ces processus ne sont pas rationalisés, ils seront comptabilisés indépendamment de la cible en matière de réinstallation.

## Indices de référence et cible pour les pays de réinstallation

Compte tenu de l'indice de référence établi à 29 pays en 2018 et à 35 pays en 2016, la Stratégie a énoncé une cible ambitieuse, néanmoins réaliste à l'époque, consistant à augmenter progressivement le nombre de pays auxquels le HCR adresse ses demandes de réinstallation pour atteindre un total de 50 pays d'ici 2028. Toutefois, fin 2021, seuls 23 pays avaient reçu des demandes du HCR en raison de diverses difficultés, notamment la pandémie de COVID-19. Inversement, au cours de la même période, le nombre de pays accueillant des réfugiés dans

le cadre de programmes liés aux voies complémentaires d'admission fondées sur les compétences est passé à 12<sup>2</sup>. L'examen consultatif de la Stratégie de 2021 a montré qu'une approche globale visant à accroître les solutions faisant appel à des pays tiers était nécessaire, et ce, en tenant compte du nombre total des pays accueillant des réfugiés dans le cadre de la réinstallation et de programmes liés à des voies complémentaires planifiées. Tout en reconnaissant que, selon un consensus général, l'objectif initial établi à 50 pays de réinstallation d'ici 2028 ne sera probablement pas atteint, la feuille de route permettra d'agir en vue d'un nouvel objectif à plus long terme, selon lequel 50 pays disposeront de programmes de réinstallation ou de voies complémentaires.

## La cible pour les voies complémentaires

Dans le cadre du plan d'action de la feuille de route, des objectifs spécifiques ont été définis pour les admissions connues de réfugiés par d'autres voies légales sûres, notamment en lien avec l'éducation, l'emploi ou le regroupement familial. Compte tenu de l'objectif d'élargissement des solutions en faveur des personnes ayant besoin de protection, les solutions sûres faisant appel à des pays tiers qui ne proviennent pas d'une demande du HCR ou qui ne sont pas fondées sur l'éducation, l'emploi ou le regroupement familial (pour lesquelles des données indicatives sont proposées dans le rapport conjoint du HCR et de l'OCDE) doivent être évaluées et recensées dans une catégorie distincte. Pour faciliter ce processus, des indicateurs spécifiques ont été définis.

---

<sup>2</sup> Le Canada, le Mexique, le Royaume-Uni, le Portugal, la France, l'Italie, l'Allemagne, le Japon, l'Australie, l'Espagne, la Lituanie et les États-Unis d'Amérique

📷 États-Unis d'Amérique, 2021. Sang Rem et sa famille ont fui le Myanmar en 2007, avant d'être réinstallées aux États-Unis. Sang Rem travaille désormais à Oklahoma City pour l'organisation à but non lucratif Spero Project qui accueille les réfugiés réinstallés.



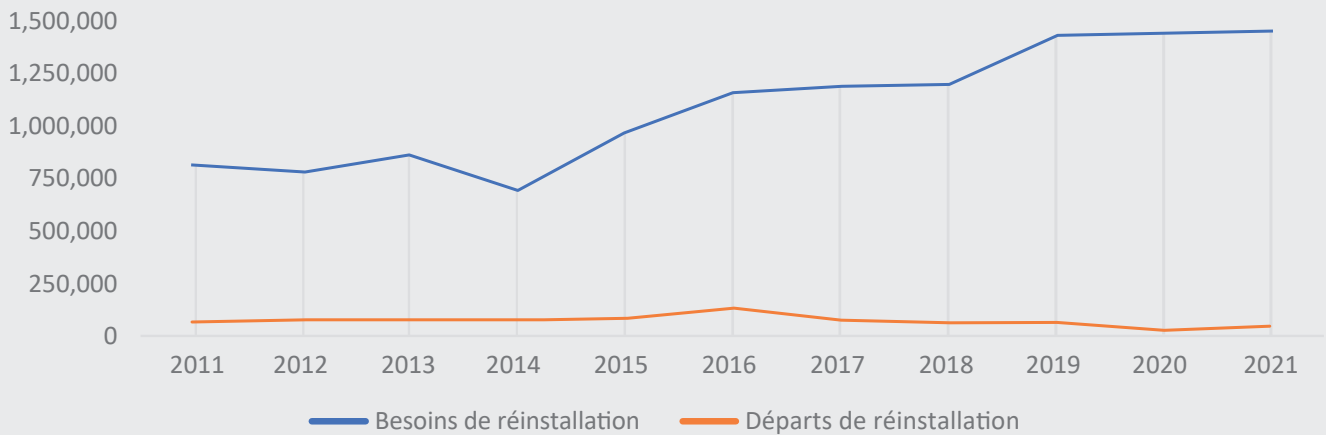
## **OBJECTIF N° 1 – RENFORCER LES POSSIBILITÉS DE RÉINSTALLATION :** proposer de nouveaux pays de réinstallation et davantage de possibilités

L'objectif n° 1 est axé sur le renforcement des capacités des pays de réinstallation, nouveaux et existants, sur l'amélioration de l'efficacité et de l'intégrité des processus, sur la mobilisation d'acteurs qui ne participent pas habituellement à des opérations de réinstallation et sur une meilleure utilisation des preuves pour favoriser l'élargissement des solutions.

Tandis que les besoins mondiaux prévus en matière de réinstallation concerneront plus de 1,4 million de cas en 2022, seuls 39 600 réfugiés pour lesquels une demande a été déposée par le HCR ont été réinstallés en 2021, contre 55 680 en 2018.

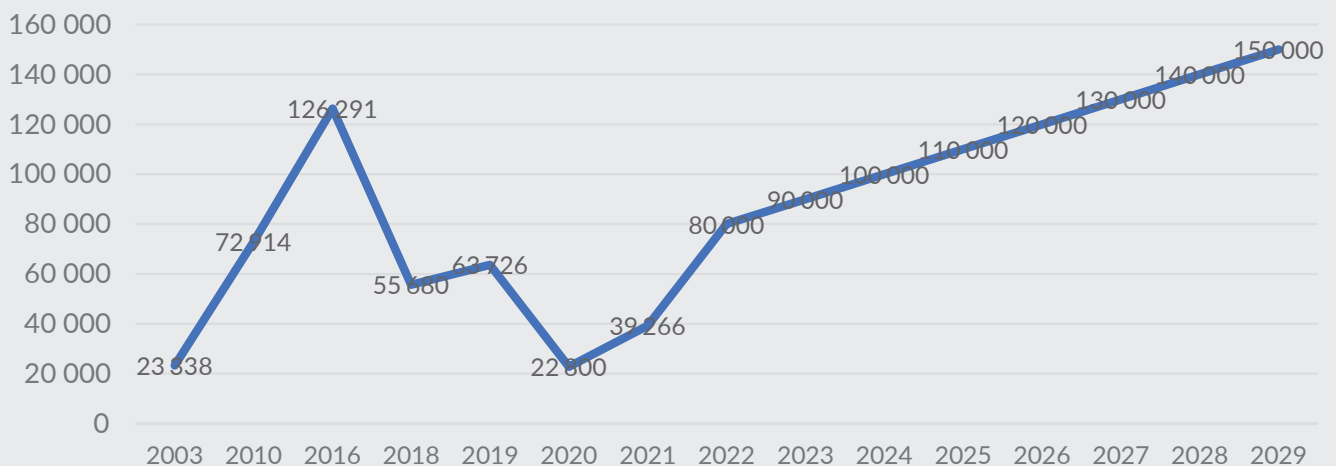
Pour remédier à ces lacunes, il sera nécessaire d'augmenter considérablement le nombre de réfugiés à risque ayant pu être réinstallés dans des pays tiers. Les premiers signes de progression sont visibles : au cours du premier trimestre de 2022, les départs aux fins de réinstallation étaient 138 % plus élevés qu'au cours de la même période en 2021.

Figure 1 : Écart entre les besoins annuels en matière de réinstallation et les départs aux fins de réinstallation à la suite d'une demande du HCR



La Stratégie visait à répondre à une plus grande partie des besoins en matière de réinstallation en organisant 60 000 départs aux fins de réinstallation en 2019, suivis d'un accroissement progressif de 10 000 départs par an pour atteindre 150 000 départs d'ici 2028. En prenant comme l'année 2019 comme point de départ, la Stratégie visait à atteindre un nombre total cumulé de plus d'un million de réfugiés réinstallés d'ici la fin de 2028. L'objectif de la Stratégie a été atteint en 2019, mais pas en 2020-2021. Globalement, pour la période de trois ans, l'objectif n'a été atteint qu'à 60 %, principalement en raison de la COVID-19 et des répercussions de la crise en Afghanistan, mais aussi du fait de l'insuffisance des quotas et des départs des pays de réinstallation. Les objectifs de la Stratégie *peuvent encore être atteints* si les 240 000 dossiers de réfugiés actuellement en attente sont traités et leur départ organisé vers divers pays de réinstallation, et si les engagements existants sont élargis, notamment grâce à la mise en place de programmes pluriannuels.

Figure 2 : Départs aux fins de réinstallation consécutifs à une demande du HCR





## **OBJECTIF N° 1 :** **Priorités stratégiques**

### **De nouveaux pays mettent en place des programmes de réinstallation efficaces**

#### RÉSULTATS ESCOMPTÉS

- ✓ Le nombre de pays recevant des demandes de réinstallation du HCR augmente.
- ✓ Les programmes nouveaux et émergents ont mis en place des cadres, des régimes et des procédures pour réinstaller efficacement les réfugiés.

### **Les programmes de réinstallation sont durables et déployés à grande échelle**

#### RÉSULTATS ESCOMPTÉS

- ✓ Le nombre de départs de réfugiés aux fins de réinstallation augmente.
- ✓ Les programmes durables offrant aux réfugiés des solutions de qualité se multiplient.
- ✓ Les pays disposent de systèmes leur permettant de suivre et d'évaluer les programmes et de résoudre les difficultés qui nuisent à leur efficacité et à leur durabilité.

### **Les programmes de réinstallation répondent aux besoins recensés et ont des retombées maximales en matière de protection**

#### RÉSULTATS ESCOMPTÉS

- ✓ Les programmes sont prévisibles, axés sur la protection, diversifiés et flexibles afin de répondre efficacement aux besoins en matière de réinstallation identifiés par le HCR.
- ✓ Les programmes sont efficaces et intègrent des mesures visant à préserver l'intégrité.

## **OBJECTIF N° 1 :** **Mesures de facilitation pour la prochaine phase**

- 1 Poursuivre la mise en œuvre de l'Initiative pour la réinstallation et les voies complémentaires durables (CRISP), conjointement menée par l'OIM et le HCR, en coopération avec les réseaux et les initiatives en place, afin de renforcer les programmes de réinstallation existants ou nouveaux, grâce à :**

- ➔ l'identification des besoins d'appui au regard de la maturité des nouveaux programmes de réinstallation ;
- ➔ l'élaboration de plans d'action multipartites pour concevoir ou élargir des programmes ;
- ➔ l'amélioration des échanges d'expertise technique entre les États et les parties prenantes, au moyen de projets de jumelage stratégiques entre les États dotés de programmes actifs et ceux dotés de programmes inactifs, ou à l'aide d'autres outils ;
- ➔ l'accessibilité et l'adaptation des outils de formation afin de renforcer les capacités des États et des partenaires aux niveaux politique, technique et opérationnel ;
- ➔ la fourniture d'un soutien aux États et aux parties prenantes concernées dans le cadre de l'établissement des systèmes de suivi et d'évaluation.

## **2 Avoir recours à des méthodes innovantes pour assurer une meilleure efficacité des programmes et renforcer leur intégrité grâce :**

- ➔ à des modalités simplifiées de traitement des dossiers et à des dispositifs permettant d'évaluer les progrès réalisés à l'échelle mondiale au regard des cibles en matière de soumission et de délais de traitement des dossiers ;
- ➔ à des mesures de lutte contre la fraude tout au long du processus de traitement des dossiers, notamment le partage de données biométriques ;
- ➔ au transfert numérique sécurisé et crypté des données relatives aux dossiers de réinstallation ;
- ➔ aux technologies numériques utilisées dans le cadre des procédures d'identification du HCR, et dans la mesure du possible à l'accès aux systèmes de traitement des dossiers partagés avec les partenaires du domaine de la protection ;
- ➔ aux plateformes numériques et en ligne permettant d'échanger des renseignements précis et actualisés avec les réfugiés en cours de réinstallation ;
- ➔ à la mise en œuvre par les États de modalités opérationnelles et souples, comme le traitement à distance des dossiers ou leur sélection en fonction des orientations du HCR (c'est-à-dire, la sélection sur dossier) ;
- ➔ au renforcement de la coordination entre les États et les ONG identifiés pour les orientations en matière de réinstallation.

La plateforme de transfert de données de l'Écosystème d'enregistrement des populations et de gestion de l'identité (PRIMES), ainsi que la plateforme de partage de dossiers sécurisé du HCR garantissent la protection des données personnelles des personnes relevant de la compétence du HCR, conformément à la politique de ce dernier en la matière.

### **3 Renforcer la participation constructive des réfugiés au processus de réinstallation, grâce :**

- ➔ à des outils d'évaluation et d'appréciation conçus et mis en œuvre en collaboration avec les réfugiés ;
- ➔ au soutien en faveur des représentants de réfugiés, notamment grâce à leur participation aux forums nationaux et mondiaux sur la réinstallation tels que les Consultations annuelles tripartites ;
- ➔ à la participation des réfugiés au processus de rapprochement lié au placement dans le pays de réinstallation.

En 2020 et 2021, le Groupe consultatif sur les réfugiés a joué un rôle important dans le cycle de planification des Consultations annuelles tripartites sur la réinstallation en assurant le lien entre le président et la communauté des réfugiés, en coordonnant la participation des réfugiés et leurs déclarations dans le cadre des Consultations annuelles tripartites et du Groupe de travail sur la réinstallation, en créant des espaces permettant aux réfugiés de participer aux discussions sur des questions qui les concernent et en encourageant activement l'intégration des réfugiés de façon représentative et non discriminatoire.

### **4 Nouer des partenariats de grande ampleur en vue d'élargir les programmes, notamment grâce à :**

- ➔ des partenariats avec le secteur privé, les services sociaux et les fondations philanthropiques de façon à promouvoir la réinstallation des réfugiés, faciliter leur insertion professionnelle et à mobiliser des fonds ou des aides en faveur de services destinés aux réfugiés réinstallés, notamment dans les domaines du logement, de l'éducation et de la santé ;
- ➔ des partenariats avec des établissements d'enseignement afin de permettre aux réfugiés réinstallés, ou en phase de l'être, d'apprendre de nouvelles langues ou d'entreprendre des études ;
- ➔ la diversification des acteurs soutenant les programmes nationaux de réinstallation ;

- ➔ la recherche de nouvelles modalités d'accueil, par exemple une aide financière en espèces pour la location directe d'un logement plutôt que la mise à disposition d'un logement par les pouvoirs publics ;
- ➔ l'amélioration des méthodes d'échange d'informations pratiques entre les États sur les opérations de réinstallation, ainsi que de l'identification par les États des possibilités de coordination et de collaboration.

À Istanbul, l'Agence de l'Union européenne pour l'asile a piloté une installation commune qui met à disposition des espaces et des ressources pour les États membres de l'Union européenne (EU) en vue de la réalisation d'entretiens ou de l'organisation de formations préalables au départ des réfugiés. Certains projets pilotes comme le portail de coordination de l'Agence de l'Union européenne pour l'asile et l'installation commune pour la réinstallation constituent des exemples et des expériences qui pourraient guider les efforts menés en vue du renforcement de la coopération à l'échelle internationale.

### **5 Adopter des approches fondées sur les éléments de preuve et les données en vue de renforcer la durabilité des programmes et leurs résultats en matière de protection, à travers :**

- ➔ la collecte de données dans les pays hôtes de façon à mesurer et à évaluer les bénéfices en matière de protection qui découleraient de la réinstallation pour les réfugiés qui n'ont pas encore été réinstallés et l'élaboration d'un ensemble de données probantes à ce sujet<sup>3</sup> ;
- ➔ la collecte d'éléments de preuve sur le rôle des réseaux transnationaux d'assistance sociale dirigés par des réfugiés réinstallés qui bénéficient aux réfugiés se trouvant dans des pays hôtes et qui ne sont pas encore réinstallés ;
- ➔ des partenariats avec le milieu universitaire, notamment par l'intermédiaire de l'alliance académique mondiale établie par le Pacte mondial sur les réfugiés,
- ➔ de façon à mener des recherches stratégiques, exploitables et pertinentes sur la réinstallation ;
- ➔ des partenariats avec le milieu universitaire et les instituts de recherche, en vue d'appuyer l'élaboration d'outils et d'approches permettant d'assurer le suivi et l'évaluation des programmes, tout en veillant à l'accessibilité de ces outils pour les États et les parties prenantes.

<sup>3</sup> Ces mesures visent principalement à établir une base de données probantes sur les répercussions de la réinstallation dans les pays hôtes. Les données et les éléments de preuve concernant les effets positifs et les contributions des réfugiés aux sociétés d'accueil sont abordés dans le cadre des mesures liées à l'objectif n° 3.

## **6 Adopter des modèles de financement novateurs et rechercher de nouvelles sources de financement en faveur de programmes durables à travers :**

- ➔ le recours à des modèles de financement novateurs, notamment ceux qui associent ressources publiques et fonds privés ;
- ➔ la mobilisation des acteurs du développement, en vue de contribuer financièrement à la réinstallation ;
- ➔ le soutien continu accordé à la capacité opérationnelle du HCR dans le domaine de la réinstallation et des missions de protection connexes, notamment grâce à des mécanismes de déploiement de la réinstallation, qui permettent à des ONG partenaires de fournir des ressources humaines flexibles pour soutenir le HCR ;
- ➔ l'adoption par les États de budgets et de quotas pluriannuels. Les initiatives menées par des États pairs à l'échelle régionale, par exemple dans le cadre d'engagements européens, représentent une stratégie potentielle pour encourager l'adoption de quotas pluriannuels.

Les résultats d'un rapport du Comité international de secours (IRC) intitulé « [Impact of Government-Sponsored Refugee Resettlement : A Meta Study of Findings from Six Countries](#) » (Les répercussions de la réinstallation des réfugiés parrainés par le gouvernement : une méta-étude des résultats obtenus dans six pays) met en évidence le potentiel de la recherche comparative pour une meilleure compréhension des incidences de la réinstallation sur l'intégration des réfugiés. Afin de rendre plus visibles les voies d'intégration particulières des réfugiés et des immigrants, il est indispensable de ventiler clairement les données les concernant afin d'identifier ceux d'entre eux qui sont arrivés dans le cadre de programmes de réinstallation. Le rapport propose une analyse des résultats d'une méta-étude sur les effets de l'intégration et les incidences de la réinstallation de réfugiés menée par les pouvoirs publics sur les sociétés d'accueil au sein de six pays : l'Allemagne, l'Australie, le Canada, les États-Unis, la Nouvelle-Zélande et la Suède.

## **L'élargissement des possibilités de réinstallation : Plan d'action 2022-2023**

### **Renforcement des capacités des programmes de réinstallation nouveaux et existants**


1. *Le HCR, en coopération avec ses partenaires, parmi lesquels l'Agence de l'Union européenne pour l'asile, mènera une analyse des pays qui ont pris du recul en matière de réinstallation depuis 2016 afin d'élaborer un plan pour les mobiliser à nouveau en tant que partenaires dans le domaine.*
2. *En se coordonnant, les parties prenantes et les partenaires concernés tireront parti des États et des réseaux régionaux de réinstallation actuels afin d'assurer la participation d'autres États, qu'ils soient nouveaux, émergents ou à nouveau mobilisés pour la réinstallation, ainsi que certaines organisations non gouvernementales (NGO). Il s'agira notamment de mener à bien le processus de réforme des Consultations annuelles tripartites et d'inscrire la réinstallation à l'ordre du jour des initiatives régionales favorisant une approche coordonnée face aux déplacements forcés, comme le Cadre régional global de protection et de solutions qui intervient sur ces questions en Amérique centrale et au Mexique ou le Groupe restreint pour la Stratégie de recherche de solutions pour les réfugiés afghans.*

3. *Garantir l'accessibilité des outils pratiques existants pour soutenir les opérations de réinstallation grâce à la diffusion des outils mis au point dans le cadre du [projet EU-FRANK](#) et par l'Agence de l'Union européenne pour l'asile.*

### **Améliorer l'efficacité et l'intégrité des programmes**

4. *Les États identifieront les goulots d'étranglement dans le processus de traitement des dossiers et y remédieront afin de rétablir le délai de 12 mois pour le traitement des cas sans priorité particulière. Le HCR s'efforcera de maintenir une norme de service de 90 jours pour finaliser les retours d'informations concernant les demandes des États sur les dossiers soumis (reports). Le principal objectif consiste à traiter, d'ici la fin de l'année 2023, tous les dossiers de réfugiés actuellement en attente dans différents États, que l'on estimait à 240 000 en décembre 2021.*
5. *Le HCR collaborera avec les États et les partenaires concernés pour finaliser les accords en cours visant à mettre à l'essai certains systèmes et procédures de partage des données afin de renforcer l'intégrité du processus de réinstallation.*
6. *Un programme de formation conçu par le HCR et les ONG proposant des orientations directes sera mis à l'essai, en tenant compte des contributions des pays de réinstallation, pour assurer la cohérence des garanties procédurales et des mesures d'intégrité.*





Kenya, 2021. Infirmières réfugiées : en juin 2021, Bahati, Micheline (du Rwanda) et Agnès (du Soudan du Sud) se rencontrent à Nairobi avant leur départ pour le Canada. Elles ont été recrutées comme auxiliaires de vie pour le foyer de soins Glenn Haven Manor à New Glasgow dans le cadre du Projet pilote sur la voie d'accès à la mobilité économique (PVAME). Ce projet propose des possibilités d'emploi au Canada aux réfugiés qualifiés. Dans le cadre de la seconde phase du PVAME, qui a débuté en décembre 2021, le Canada se prépare à accueillir 500 travailleurs réfugiés, tous accompagnés de leur famille.

## OBJECTIF N° 2 – FAIRE PROGRESSER LES VOIES COMPLÉMENTAIRES D'ADMISSION ET LE REGROUPEMENT FAMILIAL :

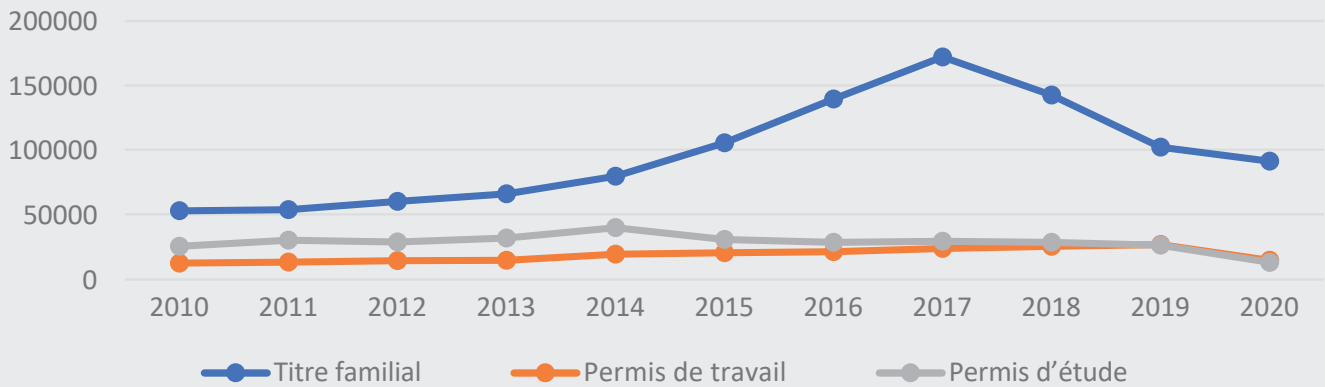
faciliter l'accès et offrir de nouvelles possibilités

L'objectif n° 2 vise tout particulièrement à améliorer l'accès des réfugiés au regroupement familial et aux voies complémentaires, à constituer une base de données probantes robuste et à élaborer des systèmes coordonnés rassemblant l'ensemble des partenaires concernés, tout en promouvant l'autonomie des réfugiés.

Cet objectif a été reformulé afin de distinguer le regroupement familial fondé sur le droit des autres voies d'admission légales. Conformément aux résultats de l'examen consultatif, des mesures de facilitation spécifiques ont été adoptées pour les différentes voies afin d'évaluer plus aisément les progrès accomplis et de constituer une base de données probantes de meilleure qualité.

En l'absence d'autres données comparables et en s'appuyant sur le rapport conjoint du HCR et de l'OCDE intitulé « Safe Pathways for Refugees<sup>4</sup> », la Stratégie se fixe comme cible l'accès de plus de deux millions de réfugiés aux voies complémentaires d'admission d'ici 2028. Un [rapport conjoint du HCR et l'OCDE, actualisé en 2021<sup>5</sup>](#) et harmonisé avec le rapport sur les indicateurs mondiaux, a été utilisé à titre indicatif pour suivre les progrès jusqu'en 2020. Les données pour 2021 ne seront disponibles qu'à la fin de l'année 2022. Les chiffres présentés dans ce rapport ne sont qu'indicatifs, car ils peuvent aussi englober des individus qui ont été accueillis alors qu'ils étaient en provenance directe de l'un des sept pays d'origine (Afghanistan, Érythrée, Iran, Iraq, Somalie, Syrie, Venezuela) et qui n'ont donc peut-être pas franchi de frontière internationale avant leur arrivée dans un pays de l'OCDE, contrairement à la définition établie pour la notion de réfugié.

Figure 3 : Nombre d'autorisations délivrées par an et par type



La mise en œuvre et l'évaluation des progrès réalisés par rapport aux objectifs en matière de voies complémentaires restent complexes et dépendront de l'élaboration d'un processus de déclaration plus rigoureux. Il s'agit d'une question de haute priorité qui sera traitée dans la phase suivante. Les objectifs seront réexaminés régulièrement à mesure que les données sur les voies complémentaires s'améliorent.

Figure 4 : Nombre cible de réfugiés admis dans le cadre de voies complémentaires par an

2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total
120,000	140,000	160,000	180,000	200,000	220,000	240,000	260,000	280,000	300,000	2,100,000

<sup>4</sup> OCDE et UNHCR, *Safe pathways for refugees: study on third country solutions for refugees: family reunification, study programmes and labour mobility*. Décembre 2018.

<sup>5</sup> OCDE et UNHCR, *Safe pathways for refugees II: study on third country solutions for refugees: family reunification, study programmes and labour mobility (2010-2019)*. Mars 2021.

## OBJECTIF N° 2 : Priorités stratégiques

### Des voies d'admission complémentaires sont mises en place

#### RÉSULTATS ESCOMPTÉS

- ✔ De nouveaux programmes relatifs aux voies complémentaires d'admission sont mis à l'essai, évalués et élargis.

### Les réfugiés sont en mesure d'accéder aux voies complémentaires d'admission

#### RÉSULTATS ESCOMPTÉS

- ✔ Le nombre de réfugiés accueillis par l'intermédiaire de voies complémentaires augmente.
- ✔ La collecte et l'analyse des données par les États et le HCR concernant la disponibilité et le recours aux voies complémentaires sont améliorées.


- ✔ Les voies complémentaires d'admission tiennent compte de la situation particulière de chaque réfugié ; les obstacles légaux, administratifs et pratiques qui restreignent l'accès des réfugiés aux différents services sont identifiés et éliminés.

### Les voies complémentaires d'admission sont assorties de garanties de protection et mettent l'accent sur la recherche de solutions

#### RÉSULTATS ESCOMPTÉS

- ✔ Les voies complémentaires répondent aux besoins de protection internationale des réfugiés et leur permettent de bénéficier de droits et de services fondamentaux.
- ✔ Les voies complémentaires s'inscrivent dans une approche progressive visant à garantir la durabilité des solutions et contribuent à l'autonomisation des réfugiés.





📷 Italie, 2021. En chemin vers son campus universitaire, Jules, un réfugié de la République démocratique du Congo, entre dans une gare à Florence. Il est inscrit à une formation sur la gestion des ressources naturelles à l'université de cette ville. Il a rejoint l'Italie dans le cadre du programme University Corridors for Refugees Project, qui offre aux étudiants réfugiés la possibilité de poursuivre ou d'entreprendre des études universitaires en Italie. Ce projet résulte d'un partenariat entre 28 universités italiennes et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

## A. Voies complémentaires d'admission liées aux possibilités d'éducation

Le [Groupe de travail mondial sur les voies complémentaires d'admission par l'éducation dans les pays tiers](#) promeut et soutient l'amélioration de l'accès à l'enseignement supérieur des étudiants étrangers en tant que voie complémentaire. Ce Groupe de travail comprend parmi ses membres des représentants d'États, des organes régionaux et internationaux, des associations du secteur privé, des ONG, des représentants de réfugiés, des agences des Nations Unies et des donateurs qui participent à l'élargissement des voies complémentaires dans l'éducation et qui s'engagent à accroître les possibilités d'enseignement supérieur en tant que solutions durables pour les étudiants étrangers.

En décembre 2021, on estimait à 86 % la proportion de réfugiés accueillis dans des pays à revenu faible ou intermédiaire, dans lesquels les perspectives d'intégration restent limitées, voire inexistantes. Les réfugiés en âge d'étudier à l'université et qui souhaitent poursuivre leurs études n'ont que peu de chances d'y parvenir. Seuls 5 % des réfugiés dans le monde accèdent à l'enseignement supérieur, contre une moyenne mondiale de 39 % pour les autres personnes. L'augmentation du nombre de voies d'admission par l'enseignement supérieur permettra non seulement d'atteindre les objectifs de la Stratégie triennale, mais aussi de progresser vers l'objectif prévoyant l'inscription de 15 % des réfugiés dans l'enseignement supérieur d'ici 2030, tel qu'énoncé dans le rapport intitulé « [Éducation des réfugiés 2030 : Une Stratégie pour l'inclusion des réfugiés](#) ». Au cours de la phase suivante de la Stratégie, les systèmes de formation devront également être renforcés dans les pays hôtes, afin d'accroître les possibilités dans les pays tiers et de renforcer les liens entre les voies complémentaires liées aux possibilités d'éducation et d'emploi. Les capacités des prestataires de services de formation et d'enseignement doivent être accrues pour que des formations plus adaptées à la demande et plus ouvertes aux réfugiés puissent être proposées.



## Mesures de facilitation pour la prochaine phase

### 1 Tirer parti du Groupe de travail mondial sur les voies complémentaires d'admission par l'éducation dans les pays tiers afin de soutenir l'élargissement des possibilités par :

- ➔ le dialogue entre États, sous la conduite d'un État champion, pour mobiliser l'appui politique en faveur des voies complémentaires dans l'éducation et favoriser les partenariats et la collaboration pour soutenir la multiplication des possibilités ;
- ➔ le recensement des pays, des régions, des partenariats et des initiatives qui sont particulièrement susceptibles de contribuer à l'élargissement des voies complémentaires dans l'éducation ;
- ➔ le renforcement des capacités et des ressources des acteurs nationaux et locaux, en particulier pour permettre aux nouveaux partenaires d'élaborer des programmes et de les mettre en œuvre, d'identifier et d'éliminer les obstacles empêchant les réfugiés d'accéder aux solutions, et d'évaluer et de partager les retours d'expérience ;
- ➔ la création d'une communauté de pratique mondiale, de façon à documenter et à partager les réussites et les méthodes permettant de résoudre les difficultés ;
- ➔ l'élaboration de pactes relatifs aux voies complémentaires liées aux possibilités d'éducation, lorsque c'est possible, entre les pays hôtes et les pays d'accueil, de façon à permettre aux réfugiés et aux ressortissants des pays hôtes d'accéder aux pays d'accueil par l'intermédiaire de voies complémentaires d'admission par l'éducation.

À l'issue du succès du projet « [Couloirs universitaires pour les réfugiés](#) » en Italie, la France a lancé un nouveau projet à l'échelle nationale début 2022, appelé « UNIV'R – Université pour les Réfugiés ». Ce projet permettra à 50 réfugiés francophones résidant dans un pays de premier asile ciblé de poursuivre leurs études en master en France pendant deux ans (2022-2023).

### 2 Renforcer la participation constructive des réfugiés au processus de réinstallation, grâce :

- ➔ à la participation des réfugiés à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des programmes, et notamment à la conception collaborative d'outils permettant de recueillir les avis des réfugiés concernant les obstacles à l'accès, dans un contexte donné ;
- ➔ à l'élaboration de systèmes et de processus permettant aux réfugiés d'accéder aux voies complémentaires liées aux possibilités d'éducation de manière autonome, sans nécessiter d'orientation institutionnelle ;
- ➔ au renforcement des capacités au moyen de mécanismes de financement adéquats permettant aux réfugiés de plaider en faveur des possibilités d'éducation et de partager des informations sur le sujet ;
- ➔ à des mécanismes de financement, comme les options relatives aux fonds de prélèvement, le financement collectif, le recours à la philanthropie, ainsi que les prêts pour réfugiés afin que ces derniers puissent accéder aux voies complémentaires liées aux possibilités d'éducation.

Le HCR, qui bénéficie d'un financement du Gouvernement norvégien dans le cadre de son programme d'innovation humanitaire, travaille actuellement sur un projet d'une durée de deux ans visant à concevoir, à élaborer et à mettre à l'essai un dispositif de prêt transfrontalier dans le cadre d'un mécanisme de prêt financier innovant du secteur privé. Ce projet permettra aux réfugiés qui passent par les voies complémentaires (liées aux possibilités d'emploi ou d'éducation) de solliciter des prêts à faible taux d'intérêt auprès du secteur privé pour financer leurs déplacements et leur installation dans le nouveau pays. Il vise à proposer une solution durable pour éliminer les obstacles financiers auxquels les réfugiés sont actuellement confrontés, afin qu'ils puissent accéder aux voies complémentaires.

### 3 Utiliser les données et des outils innovants pour faciliter l'accès des réfugiés aux différents services, grâce :

- ➔ à l'investissement en faveur de systèmes visant à faciliter le partage d'informations et de mécanismes d'orientations permettant au HCR, aux États et aux autres acteurs de proposer aux réfugiés les options les mieux adaptées ;
- ➔ aux outils numériques et de communication permettant de faciliter l'accès des réfugiés aux renseignements ayant trait aux voies complémentaires liées aux possibilités d'éducation ;
- ➔ à l'amélioration de plateformes en ligne existantes permettant aux réfugiés d'avoir accès à des ressources pédagogiques pour se former, apprendre une langue et renforcer leurs compétences en vue d'être mieux préparés aux voies complémentaires.

La plateforme [Opportunities](#) permet aux réfugiés de trouver des programmes d'enseignement supérieur accrédités ou des bourses d'études vérifiées par le HCR pour qu'ils puissent poursuivre des études supérieures, acquérir des compétences ou suivre un programme de perfectionnement professionnel. Actuellement, environ 20 programmes sont proposés dans plus de 60 pays.

### 4 Renforcer les capacités des acteurs concernés en vue de faciliter l'accès des réfugiés aux différents services, grâce :

- ➔ à la collaboration avec les autorités, les consulats et les ambassades des pays hôtes pour éliminer les obstacles administratifs et pratiques à l'accès, comme ceux liés à la possession et à l'accessibilité des titres de voyage, des diplômes, des certificats de formation professionnelle, ou encore des autorisations de sortie de territoire ;
- ➔ au renforcement des capacités des États, du HCR et des partenaires concernés à l'échelle nationale en vue de faciliter l'accès des réfugiés aux voies complémentaires liées aux possibilités d'éducation ;
- ➔ au renforcement des capacités opérationnelles, notamment concernant le personnel, du HCR et des organismes partenaires sur le terrain afin de nouer et de maintenir des partenariats pour mettre à l'essai des programmes ;
- ➔ à l'investissement en faveur de systèmes visant à faciliter l'accès des réfugiés à des outils innovants, notamment les plateformes en ligne ;
- ➔ à la promotion de mécanismes de reconnaissance des compétences et des acquis antérieurs dans les pays hôtes.

Le Conseil national de l'enseignement supérieur de l'Ouganda s'est associé à l'Organisation internationale du travail (OIT), ainsi qu'à Windle International afin d'harmoniser les qualifications universitaires des réfugiés. Ce projet est mis en œuvre dans le cadre du [partenariat pour l'amélioration des perspectives des communautés d'accueil et des personnes déplacées de force \(PROSPECTS\)](#), qui vise à améliorer l'accès des communautés hôtes et des personnes déplacées de force au marché de l'emploi et à des moyens de subsistance. Menée par les Pays-Bas, cette initiative rassemble l'OIT, le HCR, la Société financière internationale (SFI), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et la Banque mondiale.

### 5 Promouvoir les programmes qui font le lien entre éducation et emploi, grâce à :

- ➔ la mise à l'essai de programmes hybrides relatifs aux voies complémentaires liées aux possibilités d'éducation et le travail dans les pays de destination, notamment ceux qui proposent une solution permanente dès le départ ;
- ➔ la collaboration avec les initiatives d'ordre éducatif ou économique en faveur des réfugiés dans les pays hôtes, en vue d'adopter une approche globale au regard des solutions faisant appel à des pays tiers, ainsi que de préparer et de faciliter l'accès des réfugiés aux possibilités d'éducation et d'emploi dans ces pays ;
- ➔ la mise au point d'outils permettant de suivre et d'évaluer des programmes relatifs aux voies complémentaires liées aux possibilités d'éducation et d'adapter ces mêmes programmes aux situations et aux besoins des réfugiés ;
- ➔ la coopération entre les Groupes de travail mondial sur la mobilité de la main-d'œuvre réfugiée et sur les voies complémentaires par l'éducation dans l'élaboration de programmes visant à accroître les possibilités professionnelles pour les réfugiés diplômés ayant bénéficié de voies complémentaires liées aux possibilités d'éducation.

Grâce à un financement octroyé par le Gouvernement canadien, l'organisme Entraide universitaire mondiale du Canada met à l'essai le projet « [Hospitality Industry Welcomes Refugee Employment-linked Sponsorship](#) », une initiative unique de parrainage pour l'emploi qui offre aux jeunes réfugiés une formation professionnelle dans un secteur particulier, puis leur propose de se réinstaller en les mettant en lien avec le marché de l'emploi au Canada. À leur arrivée, les réfugiés parrainés bénéficient d'une aide à l'intégration, d'une proposition d'emploi et d'un mentorat sur leur lieu de travail.

## Élargir l'accès aux voies complémentaires liées aux possibilités d'éducation : Plan d'action 2022-2023

### Accroître les possibilités grâce au Groupe de travail mondial sur les voies complémentaires liées aux possibilités d'éducation dans les pays tiers

1. Cinq acteurs étatiques seront recensés : trois provenant de pays disposant de programmes bien établis et deux provenant de pays pilotes qui auront pour mission de faciliter les discussions en vue d'obtenir un appui politique à l'échelle régionale. Ces cinq pays seront chargés de procéder à l'examen de leur législation, de mettre en œuvre les mesures et les assouplissements nécessaires afin d'éliminer les obstacles à l'accès des réfugiés aux différents services et de rendre compte des progrès réalisés lors des Consultations annuelles tripartites et des forums régionaux des ONG.
2. Des sources de financement spécifiques pour les prêts étudiants, les programmes pilotes, les déplacements et les autres frais connexes seront obtenues dans le cadre d'une conférence de haut niveau avec les pays pilotes nouveaux et potentiels, ainsi que les institutions régionales, comme la Commission européenne.
3. Des points de repère seront élaborés pour soutenir le plaidoyer en faveur de l'intégration des programmes liés aux voies complémentaires dans les classements de l'enseignement supérieur.
4. Les universités, les centres de formation professionnelle et d'autres consortiums d'institutions adaptés aux diverses compétences des réfugiés compteront parmi les acteurs intervenant dans le cadre de la mise en place de voies complémentaires dans l'éducation.

### Renforcer les capacités des acteurs concernés en vue de faciliter l'accès des réfugiés aux différents services

5. Le modèle de conseiller pédagogique mis à l'essai par le HCR et Duolingo sera étendu pour permettre à davantage d'étudiants réfugiés d'accéder aux programmes.
6. Afin d'améliorer l'accès aux voies complémentaires liées aux possibilités d'éducation, le HCR et ses partenaires poursuivront leur plaidoyer en faveur de la certification linguistique et de l'évaluation des acquis antérieurs des réfugiés auprès des entités concernées.
7. En collaboration avec ses partenaires, le HCR cherchera à élargir les modèles de financement innovants existants en mettant en place des cadres de financement par prélèvement dans au moins trois pays, ainsi qu'en accroissant les possibilités de prêt pour les étudiants réfugiés bénéficiant de voies complémentaires.

### Veiller à la participation constructive des réfugiés

8. Une formation sur l'intégration des réfugiés, menée par des étudiants réfugiés, sera lancée par le Groupe de travail mondial sur les parcours éducatifs.
9. Des conseillers d'orientation universitaires pour les réfugiés seront employés par différentes initiatives en tant que contributeurs essentiels pour permettre aux réfugiés de bien comprendre les possibilités et d'accéder à celles-ci.



📷 Libye, 2022. Mulham, un ingénieur et réfugié syrien, et sa famille sont les premiers réfugiés de Libye à venir vivre et travailler au Canada dans le cadre du Projet pilote sur la voie d'accès à la mobilité économique (PVAME). Mulham et sa famille ont été mis en relation avec un employeur et ont été soutenus par TalentLift, une agence de placement canadienne à but non lucratif.

## B. Les voies complémentaires liées aux possibilités d'emploi

Les voies fondées sur la mobilité professionnelle des réfugiés permettent à ces derniers de trouver des solutions durables dans des pays tiers, en dehors des programmes de réinstallation, en s'appuyant sur leur expérience et leurs compétences professionnelles. Dans le cadre de ces voies, les compétences, les capacités, les talents et les besoins de protection des réfugiés sont reconnus, tandis que leurs contributions à leur nouveau pays, à leur nouvelle communauté et à leur nouveau lieu de travail sont mises en avant. Pour les employeurs, ces voies génèrent une nouvelle réserve de talents dont ils peuvent tirer parti pour pourvoir des postes vacants. Un exemple de voie fondée sur la mobilité de la main-d'œuvre réfugiée est celui du [Projet pilote sur la voie d'accès à la mobilité économique \(PVAME\) du Canada](#), qui associe réinstallation et immigration économique et contribue à l'installation de réfugiés qualifiés. Le PVAME a guidé la mise en place d'autres voies au Royaume-Uni et en Australie, ainsi que la conception en cours de nouveaux programmes dans plusieurs États. Le défi qui se pose pour la prochaine phase des voies fondées sur la mobilité de la main-d'œuvre réfugiée à l'échelle mondiale est de tirer parti des besoins actuels des marchés du travail dans l'ensemble des économies mondialisées, ainsi que du soutien apporté par de nombreux États, ONG et acteurs du secteur privé, afin d'intégrer les questions liées à l'accès des réfugiés et de mettre en place des programmes autonomes à grande échelle, tout en garantissant leur accès à des solutions permanentes.

L'[Alliance mondiale pour la mobilité des travailleurs réfugiés](#) est une initiative multisectorielle et multipartite dont la mission consiste à permettre aux réfugiés de disposer d'un meilleur accès aux solutions faisant appel à des pays tiers par l'intermédiaire de voies complémentaires liées aux possibilités d'emploi, grâce à un dialogue établi à l'échelle mondiale et au partage de conseils techniques. L'Alliance compte parmi ses membres fondateurs le Gouvernement du Canada, le HCR, l'Organisation internationale pour les migrations, le Gouvernement australien, les associations Talent Beyond Boundaries et RefugePoint, la Chambre de commerce internationale et le cabinet d'avocats Fragomen.



## Mesures de facilitation pour la prochaine phase

### 1 Tirer parti de l'Alliance mondiale pour la mobilité des travailleurs réfugiés pour accroître les possibilités, grâce :

- ➔ à l'identification et au ciblage dans le cadre des activités de plaidoyer des pays, des régions, des partenariats et des initiatives à haut potentiel ;
- ➔ au dialogue, ainsi qu'au partage d'informations et de conseils techniques avec les pays pour renforcer leur participation aux voies complémentaires liées aux possibilités d'emploi ;
- ➔ au dialogue entre États, sous la conduite d'un État champion, en vue de mobiliser un appui politique en faveur de la mobilité de la main-d'œuvre et de soutenir les initiatives régionales ;
- ➔ au renforcement des capacités et des ressources des acteurs nationaux et locaux, en particulier pour permettre aux nouveaux partenaires d'élaborer des programmes et de les mettre en œuvre ;
- ➔ à l'évaluation des dispositifs existants et de leur fonctionnement, ainsi qu'au partage des bonnes pratiques ;
- ➔ à la mise à l'essai de programmes visant à évaluer la coordination entre les partenaires des pays hôtes et des pays d'accueil, à recenser et à éliminer les obstacles en matière d'accès, ainsi qu'à analyser et à partager les enseignements tirés ;
- ➔ à la coordination des travaux des différentes parties prenantes participant à la mise en œuvre et à la promotion des voies liées aux possibilités d'emploi, afin d'améliorer l'accès des réfugiés ;
- ➔ à l'élaboration de politiques et de normes pour les voies liées aux possibilités d'emploi, notamment en intégrant des garanties et des mesures d'intégrité dans les programmes ;
- ➔ à la création d'une communauté de pratique mondiale, de façon à documenter et à partager les bonnes pratiques et les méthodes permettant de résoudre les difficultés ;
- ➔ à la promotion des voies liées aux possibilités d'emploi aux échelles mondiale, régionale et nationale, en adoptant des approches coordonnées en matière de plaidoyer ;
- ➔ à la collaboration entre les États et avec les autres partenaires afin de rationaliser les systèmes pour assister les candidats dans des démarches telles que les évaluations linguistiques, l'emploi et les processus d'immigration.

### 2 Utiliser les données et des outils innovants pour faciliter l'accès des réfugiés aux différents services, grâce à :

- ➔ la mise au point de mécanismes du HCR et des États permettant de recueillir et d'analyser des données détaillées sur la disponibilité et le recours aux voies complémentaires liées aux possibilités d'emploi ;
- ➔ l'amélioration des systèmes de données pour permettre aux réfugiés d'enregistrer et de gérer les informations concernant leurs profils, leurs compétences, leurs connaissances et leur expérience ;
- ➔ des outils permettant de faire correspondre les profils et les compétences de réfugiés aux possibilités existantes en matière de voies complémentaires ;
- ➔ des outils numériques et de communication permettant de faciliter l'accès des réfugiés aux renseignements ayant trait aux voies complémentaires liées aux possibilités d'éducation ;
- ➔ des plateformes en ligne permettant aux réfugiés d'avoir accès à des ressources pédagogiques pour se former, apprendre une langue et renforcer leurs compétences afin d'être mieux préparés aux voies complémentaires.
- ➔ la mise au point d'outils permettant d'assurer un suivi et une évaluation des programmes liés aux voies complémentaires.

[The Talent Catalog](#) est une plateforme en ligne conçue par l'association Talent Beyond Boundaries avec l'appui technique de spécialistes au Liban et en Jordanie. Elle recueille des informations complètes concernant le parcours professionnel des réfugiés et des personnes déplacées.

### 3 Renforcer les capacités des acteurs concernés en vue de faciliter l'accès des réfugiés aux différents services, grâce à :

- ➔ l'investissement en faveur de systèmes visant à faciliter le partage d'informations et de mécanismes d'orientations permettant au HCR, aux États et aux autres acteurs de proposer aux réfugiés les options les mieux adaptées ;
- ➔ l'investissement dans des mécanismes de profilage, de recherche de correspondances et de reconnaissance des compétences ;

- ➔ l'augmentation des sources de financement et des capacités opérationnelles, notamment les dotations en personnel, pour le HCR, les ONG et les autres partenaires au sein des pays d'asile afin que ces entités soient en mesure d'aider les réfugiés candidats à la mobilité professionnelle à mesure de leur progression dans les voies d'admission ;
- ➔ la possibilité donnée aux réfugiés de gagner en compétitivité sur les marchés du travail internationaux en élargissant leur accès à la formation professionnelle et aux cours et aux programmes de formation ;
- ➔ la création de services financiers destinés aux réfugiés afin de couvrir les frais connexes à leur mobilité professionnelle ;
- ➔ la collaboration avec les autorités, les consulats et les ambassades des pays hôtes pour éliminer les obstacles administratifs et pratiques à l'accès, comme ceux liés à la possession de titres de voyage, de diplômes, de certificats de formation professionnelle, ou encore d'autorisations de sortie de territoire ;
- ➔ la collaboration avec les initiatives d'ordre éducatif ou économique en faveur des réfugiés dans les pays hôtes, en vue d'adopter une approche globale au regard des solutions faisant appel à des pays tiers, ainsi que de préparer et de faciliter l'accès des réfugiés aux possibilités d'éducation et d'emploi dans ces pays ;
- ➔ l'amélioration du soutien financier aux partenaires concernés, la facilitation des procédures de

recrutement international, y compris par l'intermédiaire de Talent Beyond Boundaries et de Talent Lift, et la mise en correspondance des demandeurs d'emploi avec les offres d'emplois et les domaines souffrant de pénuries de main-d'œuvre.

#### **4 Adopter des voies d'admission élaborées selon une approche privilégiant la protection et la recherche de solutions, en :**

- ➔ assurant la cohérence des voies d'admission avec les normes internationales de protection du travail en matière de recrutement éthique et de travail décent ;
- ➔ encourageant la participation des réfugiés à la conception, au suivi et à l'évaluation des voies d'admission liées à l'emploi, notamment à la conception collaborative d'outils permettant de recueillir et d'évaluer les avis des réfugiés ;
- ➔ garantissant que l'unité familiale est intégrée et préservée dans le cadre de la conception des voies d'admission ;
- ➔ mettant en place des systèmes de suivi destinés aux personnes accédant aux voies d'admission liées à l'emploi grâce à un permis de séjour temporaire, et en cartographiant les transitions vers la résidence permanente ou la citoyenneté afin d'analyser la durabilité des voies ;
- ➔ collaborant avec la société civile et les États d'accueil afin d'améliorer les connaissances relatives aux besoins et aux résultats en matière d'intégration.

### **Élargir l'accès aux voies liées aux possibilités d'emploi : Plan d'action 2022-2023**

#### **Accroître les possibilités grâce à l'Alliance mondiale pour la mobilité des travailleurs réfugiés**

1. Un événement dédié aux voies d'admission liées à l'emploi se tiendra lors du Forum mondial sur les réfugiés en 2023. La prochaine étape sera l'organisation d'une conférence d'annonce de contributions au niveau ministériel en vue d'élaborer et d'élargir les programmes.
2. Des plans de plaidoyer ciblés seront élaborés et mis en œuvre en fonction de la région, du secteur et de l'État, en vue de catalyser plusieurs nouveaux programmes, notamment au moyen d'initiatives sectorielles.
3. Les résultats de la cartographie des lois et des politiques menée par le HCR, le cabinet Fragomen et le Migration Policy Institute seront examinés afin de repérer les pays les mieux placés pour mettre à l'essai de nouveaux programmes pouvant aboutir à des solutions à long terme (statut de résidence permanente ou citoyenneté).
4. Explorer les possibilités liées à l'organisation d'un salon de l'emploi régional ou mondial destiné aux réfugiés, par exemple, lors du Conseil de coopération du Golfe ou du Forum économique mondial.

#### **Utiliser les données et des outils innovants pour faciliter l'accès des réfugiés aux différents services**

5. Le HCR améliorera la plateforme en ligne Opportunités pour permettre de relier les possibilités en matière d'éducation aux voies d'admission liées à l'emploi.
6. Le Groupe de travail se penchera sur la création éventuelle de centres d'aide relatifs à la mobilité professionnelle, fondés sur le modèle de la Société d'aide aux immigrants juifs.

#### **Renforcer les capacités des acteurs concernés en vue de faciliter l'accès des réfugiés aux différents services**

7. Le HCR sélectionnera des partenaires dans les pays d'asile ciblés pour qu'ils suivent une formation portant sur la facilitation de l'accès aux voies d'admission liées à l'emploi assurée par divers partenaires intervenant dans les domaines de la mobilité professionnelle et de l'employabilité, notamment Talent Beyond Boundaries (TBB), RefugePoint et Talent Lift.



📷 Italie, 2019. Hanadi, une réfugiée palestinienne en provenance de Syrie, et sa fille Sara apportent du café à leurs invités dans leur nouvelle maison, à Rome. Hanadi et sa famille ont rejoint l'Italie grâce au programme de couloirs humanitaires. Institué par un accord de coopération entre le ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale italien, le ministère de l'Intérieur italien, diverses associations de la société civile, la Communauté de l'église Sant'Egidio à Rome, ainsi que la Fédération des Églises évangéliques et l'Église évangélique vaudoise, le programme Couloirs Humanitaires est un programme d'accueil italien destiné aux réfugiés et aux migrants en situation particulièrement vulnérable.

### C. Les autres voies complémentaires, notamment les voies humanitaires et les parrainages nominatifs

D'autres voies complémentaires d'admission, comme les voies d'admission à titre humanitaire, les couloirs humanitaires et les parrainages nominatifs, ont été mises en œuvre de plus en plus souvent par certains États lors de ces dernières années. Dans le cadre de ces programmes, les États d'accueil offrent un accès sûr et une protection temporaire ou permanente aux personnes qu'ils considèrent comme ayant besoin d'une protection humanitaire. Les bénéficiaires de ces voies sont directement identifiés par des associations partenaires ou les États en fonction de critères spécifiques, liés aux programmes.

Les voies humanitaires, notamment les couloirs humanitaires, représentent des outils précieux dans les cas de déplacements de masse, comme lors des crises en Syrie, en Afghanistan et en Ukraine, au cours desquelles il a fallu très rapidement fournir une protection efficace à un grand nombre de personnes.

Ces dernières années, un intérêt particulier a été porté à la recherche de nouveaux moyens de tirer parti du soutien privé aux réfugiés par l'intermédiaire

de parrainages. Plusieurs pays ont mis en place des programmes visant à garantir le soutien local à l'intégration des réfugiés réinstallés. Les programmes dans le cadre desquels chaque réfugié est identifié par l'intermédiaire d'un parrainage privé ou d'un programme nominatif, pour lesquels les critères d'identification sont distincts et s'ajoutent à ceux relatifs à la réinstallation, représentent un moyen important d'élargir l'accès des réfugiés aux solutions faisant appel à des pays tiers au moyen de voies complémentaires.

Dans la phase suivante, le HCR et ses partenaires continueront à œuvrer pour que tous les types de voies humanitaires et de parrainages, qu'il s'agisse de voies complémentaires ou de mécanismes d'intégration, bénéficient à ceux qui en ont le plus besoin, en s'appuyant sur des méthodes plus transparentes et un suivi renforcé. Ces voies supplémentaires pour les réfugiés, qui sont sûres et légales, jouent un rôle important dans le renforcement de leur accès à la protection. Il est souhaitable de continuer à les utiliser, parallèlement à la réinstallation, comme outils de solidarité et de partage des responsabilités.



## Mesures de facilitation pour la prochaine phase

### 1 Utiliser les données et des outils innovants pour enregistrer et suivre l'accès des réfugiés à d'autres voies complémentaires, au moyen de :

- ➔ la mise au point de mécanismes du HCR et des États permettant de recueillir et d'analyser des données détaillées sur la disponibilité et le recours à d'autres voies complémentaires ;
- ➔ l'amélioration des systèmes de données en vue de recueillir des renseignements sur les réfugiés accédant à d'autres voies complémentaires ;
- ➔ la mise au point d'outils permettant d'assurer un suivi et une évaluation des programmes liés aux voies complémentaires. Les États doivent partager avec le HCR et les autres parties prenantes des informations sur le nombre de réfugiés accueillis par l'intermédiaire de voies humanitaires ou de parrainages nominatifs, indépendamment des demandes de réinstallation formulées par le HCR.

En 2019, le programme Couloirs Humanitaires a remporté la distinction Nansen du HCR pour les réfugiés Europe pour avoir parrainé la relocalisation de plus de 2 000 personnes ayant besoin d'une protection internationale en Italie en moins de quatre ans. L'Italien Le programme Couloirs Humanitaires est basé sur un accord entre un consortium de religieux organisations (Communauté Sant'Egidio; Caritas Italienne ; la Fédération des Églises évangéliques en Italie et la table vaudoise) avec les ministères des affaires étrangères et de l'intérieur. L'Italien programme, actuellement engagé en Ethiopie, Jordanie, Liban et Niger, a été élargi à plusieurs autres pays européens, y compris Andorre, Belgique et France.

### 2 Garantir des procédures privilégiant la protection afin de renforcer l'accès à d'autres voies complémentaires, en :

- ➔ collaborant avec les autorités, les consulats et les ambassades des pays hôtes pour éliminer les obstacles administratifs et pratiques, comme ceux liés à la possession de titres de voyage ou d'autorisations de sortie de territoire ;
- ➔ garantissant que l'unité familiale est intégrée et préservée dans le cadre de la mise en œuvre des voies d'admission ;
- ➔ mettant en place de systèmes de suivi en matière de protection dans les pays d'accueil pour les individus qui accèdent aux voies humanitaires ;
- ➔ collaborant avec la société civile et les États d'accueil afin d'améliorer les connaissances relatives aux besoins et aux résultats en matière d'intégration dans les États d'accueil.

## L'accès aux autres voies complémentaires – Plan d'action 2022-2023

1. Le HCR doit collaborer avec les États et d'autres parties prenantes pour mettre au point un mécanisme permettant de collecter des données et de faire des déclarations plus précises, notamment en ce qui concerne les voies d'admission à titre humanitaire et les parrainages nominatifs.
2. Examiner les différentes façons d'analyser les perspectives éducatives et économiques des réfugiés admis par voie humanitaire afin de déterminer les meilleures pratiques. Dans la mesure du possible, on cherchera à faire en sorte que les données soient comparables à celles de l'analyse de 2020 portant sur les réfugiés réinstallés réalisée dans le cadre de l'Initiative CRISP.





📷 Belgique, 2021. Genet, une mère érythréenne, et son enfant débarquent à l'aéroport de Bruxelles pour être réunis avec leur mari et père. Lors de leur traversée de la Libye, ils ont été séparés par des passeurs. De ce fait, ils ont été évacués séparément au Niger et au Rwanda par le biais du Mécanisme de transit d'urgence (ETM) pour être ensuite réinstallés en Belgique.

© HCR/Frederik Bordon

## D. Le regroupement familial

Les procédures de regroupement familial sont régies par le droit à préserver l'unité familiale. Contrairement aux pays tiers qui mettent en œuvre des solutions telles que la réinstallation et les voies liées à l'éducation ou à l'emploi, les États ont l'obligation de mettre en place des procédures permettant le regroupement familial. Des procédures de regroupement familial bien conçues favorisent également le bien-être psychosocial des réfugiés, contribuent à leur intégration et à leur autonomie et établissent des voies sûres et légales qui permettent de limiter le recours aux déplacements dangereux et irréguliers.

Le Réseau mondial pour le regroupement familial est la principale plateforme mondiale dédiée au regroupement familial pour les réfugiés et les autres bénéficiaires d'une protection internationale. Le Réseau mondial pour le regroupement familial rassemble les principaux experts, parties prenantes, spécialistes et universitaires du domaine afin de promouvoir et de faciliter l'accès aux procédures liées au regroupement familial. Le HCR agit en tant que Secrétariat du Réseau mondial pour le regroupement familial. Le Réseau mondial pour le regroupement familial est un réseau fermé, dont les membres doivent être approuvés après avis du groupe consultatif multidisciplinaire.

## Mesures de facilitation pour la prochaine phase

### 1 Tirer parti du Réseau mondial pour le regroupement familial, une entité multipartite, pour encourager les bonnes pratiques et la coordination, grâce :

- ➔ au partage d'information et de retours d'expérience pour identifier les obstacles administratifs et pratiques et mettre en avant les bonnes pratiques et les initiatives réussies ;
- ➔ à la mise à l'essai de solutions pragmatiques collaboratives et à l'évaluation des enseignements tirés ;
- ➔ au dialogue entre États, sous la conduite d'un État champion, en vue de mobiliser un appui politique en faveur du regroupement familial prioritaire ;
- ➔ à la coordination des activités de plaidoyer pour orienter les messages des parties prenantes aux échelles mondiale, régionale et nationale ;
- ➔ au renforcement de la coordination entre partenaires pour favoriser l'unité familiale et faciliter les procédures de regroupement familial prioritaire dans les situations d'urgence.

Lors de la situation d'urgence en Afghanistan en 2021, la plateforme du Réseau mondial pour le regroupement familial a été utilisée pour communiquer des informations en temps réel et coordonner les actions des parties prenantes afin de maintenir l'accès aux procédures relatives au regroupement familial. Cet exemple de bonnes pratiques devrait guider les futurs mécanismes d'intervention des solutions faisant appel à des pays tiers.

### 2 Élaborer des mesures de facilitation et des programmes spécifiques pour le regroupement de la famille nucléaire ou élargie, grâce :

- ➔ au lancement de programmes ciblés facilitant l'accès des réfugiés au regroupement familial par l'intermédiaire de procédures accélérées ;
- ➔ au partage des enseignements tirés de la conception des programmes, de leurs résultats, de leur évaluation et des échanges entre les différents États et autres partenaires ;
- ➔ au renforcement de la coordination entre les parties prenantes pour garantir la mise en œuvre de procédures efficaces en matière de regroupement familial, quels que soient les contextes ;
- ➔ au renforcement des capacités et des ressources des acteurs nationaux et locaux, en particulier pour permettre aux nouveaux partenaires d'élaborer des programmes et de les mettre en œuvre ;

- ➔ au recours à des membres du Parlement et aux différents réseaux aux échelles mondiale, régionale et nationale pour mettre en place des plateformes de plaidoyer en faveur du regroupement familial ;
- ➔ au partage de ressources entre États, et avec les acteurs d'appui sur le terrain dans les endroits où la présence des acteurs est limitée.

Lancé en 2016 et élargi en 2018, l'objectif du [Programme d'aide aux familles \(FAP\)](#) de l'OIM, financé par le ministère fédéral allemand des Affaires étrangères, est d'aider en personne et à distance les familles cherchant à se regrouper en Allemagne. En fournissant des informations sur les exigences en matière de visa, en vérifiant l'exhaustivité des documents requis et en recueillant les demandes de visa au nom des services des visas de l'Allemagne, ce programme a permis de faciliter les procédures allemandes en matière de regroupement familial pour les familles de réfugiés. En confiant les principales opérations de traitement des visas à des partenaires fiables et axés sur la protection, les États sont en mesure d'accroître leur couverture géographique et leurs capacités, ainsi que d'accélérer les procédures.

### 3 Adopter des procédures et des méthodes de traitement privilégiant la protection afin de garantir un accès important au regroupement familial, grâce à :

- ➔ l'enregistrement complet des identités et des données sur les familles par les autorités compétentes ;
- ➔ l'amélioration des systèmes de données et des outils pour l'ensemble des partenaires participant aux procédures d'enregistrement afin de recueillir des informations supplémentaires sur les responsabilités et les liens de dépendance, ainsi que sur les statuts juridiques, à des fins de recherche et de documentation sur l'éligibilité au regroupement familial ;
- ➔ l'amélioration de la coordination entre partenaires, notamment grâce au Réseau mondial pour le regroupement familial, afin de faciliter les recherches et le regroupement ;
- ➔ la rationalisation des procédures, pour que les familles de réfugiés puissent accéder à celles relatives au regroupement familial de façon autonome ;
- ➔ la mise au point d'outils permettant de suivre et d'évaluer des programmes relatifs au regroupement familial et d'adapter ceux-ci aux contextes et aux besoins des réfugiés.

En 2019, le HCR et les Pays-Bas ont conclu un accord de coopération permettant au HCR de faciliter la tenue à distance d'entretiens en matière de regroupement familial là où l'accès aux services consulaires néerlandais est limité. Le traitement à distance et d'autres solutions numériques sont également à l'étude par d'autres acteurs.

#### **4 Utiliser les données et des outils innovants pour faciliter l'accès des réfugiés aux différents services, grâce à :**

- la mise au point de mécanismes entre États hôtes et États d'accueil, le HCR et certains partenaires, comme l'OIM, aux fins de collecte et d'analyse de données exhaustives sur les demandes de regroupement familial, les refus, les autorisations accordées et les admissions effectives ;
- la mise au point d'innovations dans le domaine des solutions faisant appel à des pays tiers qui recourent et guident les actions en matière de regroupement familial, notamment l'utilisation de méthodes de traitement élaborées à l'origine pour la réinstallation dans le cadre du regroupement familial, en particulier aux endroits où l'accès aux services consulaires est limité ;
- la mise au point d'outils numériques d'identité permettant aux réfugiés de mettre à jour les informations sur leur profil, notamment les liens familiaux ;
- la mise au point d'outils numériques permettant aux réfugiés d'accéder aux dernières informations sur le statut de leurs demandes ;
- la diffusion d'informations précises et faciles à comprendre sur les procédures auprès des communautés de réfugiés et de la diaspora, notamment au moyen d'outils de communication numériques.

### **Élargir l'accès au regroupement familial : Plan d'action 2022-2023**

#### **Tirer parti du Réseau mondial pour le regroupement pour promouvoir les bonnes pratiques**

1. *Un groupe réservé aux États sera lancé par le Réseau mondial pour le regroupement familial, avec une présidence tournante du Réseau, pour faciliter l'engagement entre États en vue de mobiliser un appui politique en faveur du regroupement familial.*
2. *Le plaidoyer en faveur de la numérisation des procédures de regroupement familial et du recours au traitement à distance sera poursuivi, en s'appuyant sur les bonnes pratiques tirées des interventions lors des crises afghanes et ukrainiennes.*

#### **Mesures de facilitation et programmes spécifiques pour le regroupement de la famille nucléaire ou élargie**

3. *Les partenariats avec des associations comme Miles4Migrants seront renforcés et étendus afin de mettre en place un transport aérien accessible aux fins de regroupement familial, et leur modèle sera déployé grâce à l'établissement de relations directes avec davantage de compagnies aériennes.*
4. *Le plaidoyer en faveur d'une plus grande souplesse concernant les éléments de preuve en l'absence de documents officiels sera poursuivi.*

#### **Utiliser les données et des outils innovants pour faciliter l'accès des réfugiés aux différents services**

5. *Des accords de coopération entre parties prenantes visant à faciliter la collecte et le partage de données ou la délivrance de visas, entre autres procédures, seront mis à l'essai afin de remédier aux situations dans lesquelles le regroupement familial est entravé par l'absence de services consulaires.*





📍 Royaume-Uni, 2019. DAmeh se promène avec ses amies Anna et Jackie dans la ville d'Ottery St Mary, dans le Devon, dans le sud-ouest de l'Angleterre. Anna et Jackie font partie du groupe communautaire ABIDE, qui a œuvré pour que la famille de DAmeh rejoigne cette ville dans le cadre du programme de parrainage communautaire du Royaume-Uni. Cette famille figure parmi les plus de 200 réfugiés qui ont été accueillis par des groupes communautaires à travers le Royaume-Uni. Les réfugiés, Syriens pour la plupart, proviennent du programme de réinstallation des personnes vulnérables (Vulnerable Persons' Resettlement Scheme - VPRS) géré par le HCR et le ministère de l'Intérieur. Ce programme permet aux organisations caritatives, aux groupes religieux, aux entreprises, ainsi qu'à d'autres groupes locaux d'accueillir les réfugiés directement au Royaume-Uni et de les aider à s'y intégrer.

## OBJECTIF N° 3 – POSER LES FONDEMENTS : œuvrer en faveur de sociétés accueillantes et inclusives

L'objectif n° 3 vise tout particulièrement à aider les autorités et les collectivités nationales et locales à élaborer et à mettre en œuvre des programmes permettant l'intégration des réfugiés sur le long terme, à adopter des approches qui contribuent à promouvoir la participation des communautés locales et des réfugiés et à encourager les discours positifs fondés sur des éléments de preuve au sujet des réfugiés.

Plusieurs pays établissent des programmes visant à soutenir localement l'intégration des réfugiés réinstallés, comme en témoigne par exemple la volonté de l'Union européenne d'élaborer sa propre approche en ce qui concerne les parrainages communautaires. Au cours de la prochaine phase, il conviendra de mettre l'accent sur les activités de préparation au départ dans le cadre du processus et du parcours d'intégration.

Fondée en 2016, l'[Initiative mondiale de parrainage de réfugiés](#) s'efforce d'aider et d'inspirer les pays du monde entier à lancer des programmes de parrainages communautaires en vue d'accroître, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, leurs capacités d'intégration et de renforcer l'engagement communautaire en faveur de la réinstallation et d'autres voies offertes par les pays tiers pour la protection des réfugiés. L'Initiative mondiale de parrainage des réfugiés soutient la création de nouveaux programmes conçus par les pays pour répondre à leurs besoins spécifiques. Les membres participant à cette initiative sont le HCR, le Gouvernement du Canada, Open Society Foundations, le Refugee Hub de l'Université d'Ottawa, la Fondation Shapiro et la Fondation Guistra.



## **OBJECTIF N° 3 :** **Priorités stratégiques**

### **Un appui est apporté aux initiatives en faveur de sociétés accueillantes et inclusives**

#### RÉSULTATS ESCOMPTÉS

- ✔ Les autorités locales et nationales adoptent des stratégies visant à promouvoir l'inclusion, à favoriser la diversité et à mobiliser un large éventail d'acteurs.
- ✔ Les initiatives citoyennes, y compris celles menées par les réfugiés, sont encouragées et prises en compte dans le cadre de l'élaboration des politiques.
- ✔ Les activités de plaidoyer et de communication témoignant des avantages de la diversité, de l'inclusion et de la solidarité sont renforcées.

### **Les réfugiés sont en mesure de bien s'intégrer à leurs nouvelles sociétés**

#### RÉSULTATS ESCOMPTÉS

- ✔ Des lois, des politiques et des cadres en matière d'intégration prenant en considération les réfugiés et tenant compte de leurs besoins et de leurs capacités spécifiques sont mis en place.
- ✔ Les stratégies et les programmes locaux sont pleinement inclusifs et conçus conjointement par les autorités, la société civile, les réfugiés, les communautés locales et le secteur privé.

### **La réinstallation et les voies complémentaires d'admission contribuent à la création de sociétés inclusives**

#### RÉSULTATS ESCOMPTÉS

- ✔ Les réfugiés et les communautés d'accueil sont suffisamment préparés.
- ✔ La réinstallation et les voies complémentaires d'admission reposent sur des approches telles que les parrainages communautaires, qui permettent d'exploiter au mieux les ressources locales et de donner aux communautés les moyens d'agir.
- ✔ Les avantages que présentent la réinstallation et les voies complémentaires d'admission pour les sociétés d'accueil sont démontrés et diffusés.

## **OBJECTIF N° 3 :** **Mesures de facilitation pour la prochaine phase**

### **1 Tirer parti des initiatives politiques à l'échelle nationale ou locale en vue d'édifier des sociétés accueillantes et inclusives, grâce à :**

- l'appui apporté aux regroupements et aux réseaux d'autorités locales, de façon à permettre aux autorités locales et régionales de jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques d'inclusion ;
- la poursuite de l'amélioration de la coopération, de l'apprentissage et du partage des connaissances entre villes, de façon à renforcer les capacités des autorités locales et de favoriser l'innovation ;
- la mobilisation d'acteurs, traditionnels ou non, à l'échelle locale et nationale, notamment ceux issus du secteur privé, de la diaspora et des médias, de façon à mieux faire connaître les avantages que présentent la diversité et l'inclusion.

En Écosse, la [stratégie « New Scots »](#) a été élaborée de façon collaborative afin de coordonner les actions des associations et des groupes communautaires de toute l'Écosse qui apportent un soutien aux réfugiés et aux demandeurs d'asile. La stratégie « New Scots » encourage activement les réfugiés et les demandeurs d'asile à participer à son élaboration et à sa mise en œuvre.

### **2 Appuyer les autorités locales et nationales dans le cadre de l'élaboration de politiques et de programmes d'intégration durables adaptés aux besoins spécifiques des réfugiés, grâce à :**

- au renforcement des capacités des États et des partenaires à concevoir et à mettre en œuvre des politiques et des programmes d'intégration permettant de répondre aux besoins des réfugiés dans les pays d'accueil, notamment en faisant appel à des initiatives de renforcement des capacités comme l'Initiative pour la réinstallation et les voies complémentaires durables (CRISP), l'assistance technique en matière de réinstallation et d'intégration de l'International Rescue Committee et le Réseau SHARE de la Commission internationale catholique pour les migrations ;

- ➔ au recours à des programmes de préparation efficaces destinés aux réfugiés et aux communautés d'accueil, élaborés et mis en œuvre conjointement par les autorités locales, les réfugiés, la diaspora et les communautés d'accueil et fondés sur les programmes existants en matière d'orientation culturelle et de préparation au départ ;
- ➔ à la collecte d'éléments de preuve, tant quantitatifs que qualitatifs, ayant trait à l'intégration des réfugiés, notamment par l'intermédiaire de mécanismes de suivi et d'évaluation, et de retour d'information pour les réfugiés ;
- ➔ au recours aux sources de financement existantes, nationales ou supranationales, mais aussi à de nouveaux moyens de financement, comme des fonds de solidarité pour les réfugiés en milieu urbain et rural ;
- ➔ au recours à des modèles de financement novateurs permettant de couvrir les coûts initiaux liés à l'intégration, notamment ceux qui associent ressources publiques et fonds privés.

**L'initiative « GROW » en faveur de l'élargissement des solutions et des sources de financement pour les réfugiés** a été lancée par le HCR en 2020. L'initiative « GROW » vise à encourager les solutions faisant appel à des pays tiers, ainsi que le soutien social et financier apporté aux réfugiés en mobilisant l'appui communautaire pour l'accueil et l'intégration des réfugiés et en combinant le mentorat bénévole assuré par certains donateurs du HCR avec un modèle de financement innovant.

- ➔ la recherche d'options locales coordonnées, par l'intermédiaire d'organisations-cadres ou de réseaux qui permettent de mobiliser les parties prenantes locales tout en témoignant de la diversité des communautés ;
- ➔ la garantie de la transparence et de l'accessibilité des procédures de parrainage de réfugiés pour les parrains admissibles, à des coûts raisonnables, et la vérification adéquate des antécédents sous l'autorité des États ;
- ➔ l'élargissement du soutien aux parrainages communautaires en faveur de ceux qui en bénéficieraient le plus, notamment les réfugiés ayant emprunté des voies d'admission liées aux possibilités d'éducation ou d'emploi.

[EU-PASSWORLD](#) est un projet du Fonds Asile, migrations et intégration visant à créer de nouvelles possibilités d'admission légale et à favoriser l'intégration véritable de personnes ayant besoin d'une protection internationale, à la fois en élaborant et en mettant en œuvre de nouveaux programmes en matière de voies complémentaires liées aux possibilités d'éducation ou d'emploi, avec une composante de parrainage communautaire, et en déployant à grande échelle les programmes existants. En intégrant les pratiques du parrainage communautaire, ce projet vise à élargir les modalités qui permettent de faciliter l'inscription des réfugiés dans les universités européennes, ainsi que leur accès aux permis de séjour liés à l'emploi dans trois pays (l'Italie, la Belgique et l'Irlande), en coordination avec Caritas-EU.

### **3 Mettre au point et promouvoir des approches participatives en faveur de l'inclusion et de l'autonomisation des communautés, grâce à :**

- ➔ la fourniture d'un appui aux initiatives et aux associations communautaires, notamment celles menées par la diaspora, de façon à leur permettre de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques d'inclusion à l'échelle locale ;
- ➔ l'adoption de modèles favorisant la participation directe des citoyens et des communautés locales, comme les programmes de parrainages communautaires ;
- ➔ la mobilisation de sources de financement souples et simplifiées, adaptées aux besoins et aux spécificités des organisations locales ;

### **4 Promouvoir et soutenir les discours fondés sur des éléments de preuve au sujet des réfugiés, grâce à :**

- ➔ la diffusion, aux groupes et aux responsables politiques et à d'autres agents influents, ainsi qu'à des acteurs non traditionnels, de données et d'éléments de preuve ayant trait aux contributions et aux avantages relatifs à l'arrivée de réfugiés dans le cadre d'une réinstallation ou de voies complémentaires ;
- ➔ l'élaboration, en collaboration avec les réfugiés, de supports de communication destinés à des publics ciblés de façon à démystifier, à expliquer et à favoriser la réinstallation et les voies complémentaires d'admission.



## Créer des sociétés accueillantes et inclusives : Plan d'action 2022-2023

1. Promouvoir les services d'intégration pour tous les réfugiés bénéficiant de solutions faisant appel à des pays tiers, par exemple, en diffusant le [manuel d'intégration pour les réfugiés réinstallés du HCR](#) et les résultats de [l'étude comparative sur l'intégration des réfugiés dans les communautés locales menée par le réseau SHARE](#) en Allemagne, en Belgique, en Espagne, en France, en Irlande et en Italie.
2. Cartographier les sources de financement disponibles et créer un répertoire comprenant des liens vers des possibilités de financement.
3. Dans le cadre du [réseau SHARE](#), élaborer avec plusieurs parties prenantes une campagne d'une durée de 12 mois en vue de la Journée mondiale des réfugiés en 2023 et articuler le Forum mondial sur les réfugiés de décembre 2023 autour du thème de la création de sociétés accueillantes et inclusives, avec une série d'événements de campagne.
4. À l'aide des Groupes de travail et des initiatives concernés, recenser les différentes initiatives liées à l'accueil des Afghans et des Ukrainiens pour exploiter les bonnes pratiques (c'est-à-dire la réinstallation, l'éducation, le travail et le regroupement familial).



📍 Irlande, 2019. Lorca se tient devant une statue, dans sa ville d'adoption de Dunshaughlin, dans le comté de Meath. Sa famille, qui a été obligée de fuir la Syrie pour rejoindre le Liban, figure parmi les premiers bénéficiaires d'un programme pilote de parrainage mis en place par le gouvernement irlandais.



# ANNEXES : MODÈLE DE PLAN D'ACTION MONDIAL

---

## PLAN D'ACTION MONDIAL

---

Pour la mise en œuvre de solutions faisant appel à des pays tiers : feuille de route à l'horizon 2030  
HCR, juin 2022

Veillez utiliser ce modèle pour indiquer toute activité que vous menez ou prévoyez de mener pour la mise en œuvre de la **Feuille de route à l'horizon 2030 pour les solutions faisant appel à des pays tiers** et que vous souhaitez intégrer dans le Plan d'action mondial.

## MESURE

---

### Activité

Intitulé de l'activité  
(max. 20 mots)

Description détaillée de l'activité  
(max. 200 mots)

### Acteurs

Acteur principal

Dans le cas d'une activité  
conjointe, veuillez nommer tous  
les partenaires.

### Calendrier

Quand l'activité sera-t-elle  
achevée ?

## ALIGNEMENT SUR LA STRATÉGIE

---

Veillez indiquer à quel(s) résultat(s) escompté(s) de la Stratégie cette activité contribue.

### OBJECTIF N° 1 DE LA STRATÉGIE ÉLARGIR LES POSSIBILITÉS DE RÉINSTALLATION

- Le nombre de pays recevant des demandes de réinstallation du HCR augmente.
- Les programmes nouveaux et émergents ont mis en place des cadres, des régimes et des procédures pour réinstaller efficacement les réfugiés.
- Le nombre de départs de réfugiés aux fins de réinstallation augmente.
- Les programmes durables offrant aux réfugiés des solutions de qualité se multiplient.
- Les pays disposent de systèmes leur permettant de suivre et d'évaluer les programmes de réinstallation et de résoudre les difficultés qui nuisent à leur efficacité et à leur durabilité.
- Les programmes sont prévisibles, axés sur la protection, diversifiés et flexibles afin de répondre efficacement aux besoins en matière de réinstallation identifiés par le HCR.
- Les programmes de réinstallation sont efficaces et intègrent des mesures visant à préserver l'intégrité.

### OBJECTIF N° 2 DE LA STRATÉGIE ÉLARGIR L'ACCÈS AUX VOIES COMPLÉMENTAIRES D'ADMISSION ET AU REGROUPEMENT FAMILIAL

- De nouveaux programmes relatifs aux voies complémentaires d'admission sont mis à l'essai, évalués et élargis.
- Le nombre de réfugiés accueillis par l'intermédiaire de voies complémentaires augmente.
- La collecte et l'analyse des données par les États et le HCR concernant la disponibilité et le recours aux voies complémentaires sont améliorées.
- Les voies complémentaires d'admission tiennent compte de la situation particulière de chaque réfugié ; les obstacles légaux, administratifs et pratiques qui restreignent l'accès des réfugiés aux différents services sont identifiés et éliminés.
- Les voies complémentaires répondent aux besoins de protection internationale des réfugiés et leur permettent de bénéficier de droits et de services fondamentaux.
- Les voies complémentaires s'inscrivent dans une approche progressive visant à garantir la durabilité des solutions et contribuent à l'autonomisation des réfugiés.

### OBJECTIF N° 3 DE LA STRATÉGIE : POSER LES FONDEMENTS

- Les autorités locales et nationales adoptent des stratégies visant à promouvoir l'inclusion, à favoriser la diversité et à mobiliser un large éventail d'acteurs.
- Les initiatives citoyennes, y compris celles menées par les réfugiés, sont encouragées et prises en compte dans le cadre de l'élaboration des politiques.
- Les activités de plaidoyer et de communication témoignant des avantages de la diversité, de l'inclusion et de la solidarité sont renforcées.
- Des lois, des politiques et des cadres en matière d'intégration prenant en considération les réfugiés et tenant compte de leurs besoins et de leurs capacités spécifiques sont mis en place.
- Les stratégies et les programmes locaux sont pleinement inclusifs et conçus conjointement par les autorités, la société civile, les réfugiés, les communautés locales et le secteur privé.
- Les réfugiés et les communautés d'accueil sont suffisamment préparés.
- La réinstallation et les voies complémentaires d'admission reposent sur des approches telles que les parrainages communautaires, qui permettent d'exploiter au mieux les ressources locales et de donner aux communautés les moyens d'agir.
- Les avantages que présentent la réinstallation et les voies complémentaires d'admission pour les sociétés d'accueil sont démontrés et diffusés.

## RESSOURCES ET PARTENARIATS

---

Veillez indiquer si des ressources et des partenariats supplémentaires sont nécessaires (max. 200 mots).



📷 Espagne, 2019. En mars 2019, Minwar, sa femme Wafaa et leurs quatre enfants ont quitté la Jordanie pour être réinstallés à Portugalete, une ville proche de Bilbao, dans la province de Biscaye. Depuis, différentes ONG religieuses ont mobilisé un réseau de mentors pour les aider à s'installer. Le projet communautaire mis en œuvre par le HCR et ses partenaires incite les habitants du Pays basque à soutenir l'intégration des réfugiés. Dans le cadre du programme pilote de parrainage communautaire, des volontaires aident cinq familles syriennes pendant deux années. Soutenues par la Fondation Elliacuría et par Caritas, elles bénéficient également d'un financement supplémentaire du gouvernement régional basque pour les logements subventionnés et les aides financières.







supported by



**UNHCR**  
The UN Refugee Agency

